

La dynamique des plantes aromatiques et médicinales en Albanie [Deuxième partie]

Hoxha V.

in

Ilbert H. (ed.), Hoxha V. (ed.), Sahi L. (ed.), Courivaud A. (ed.), Chailan C. (ed.).
Le marché des plantes aromatiques et médicinales : analyse des tendances du marché mondial et des stratégies économiques en Albanie et en Algérie

Montpellier : CIHEAM / FranceAgriMer

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 73

2016

pages 45-100

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007155>

To cite this article / Pour citer cet article

Hoxha V. **La dynamique des plantes aromatiques et médicinales en Albanie [Deuxième partie]**. In : Ilbert H. (ed.), Hoxha V. (ed.), Sahi L. (ed.), Courivaud A. (ed.), Chailan C. (ed.). *Le marché des plantes aromatiques et médicinales : analyse des tendances du marché mondial et des stratégies économiques en Albanie et en Algérie*. Montpellier : CIHEAM / FranceAgriMer, 2016. p. 45-100 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 73)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Partie 2.

La dynamique des plantes aromatiques et médicinales en Albanie

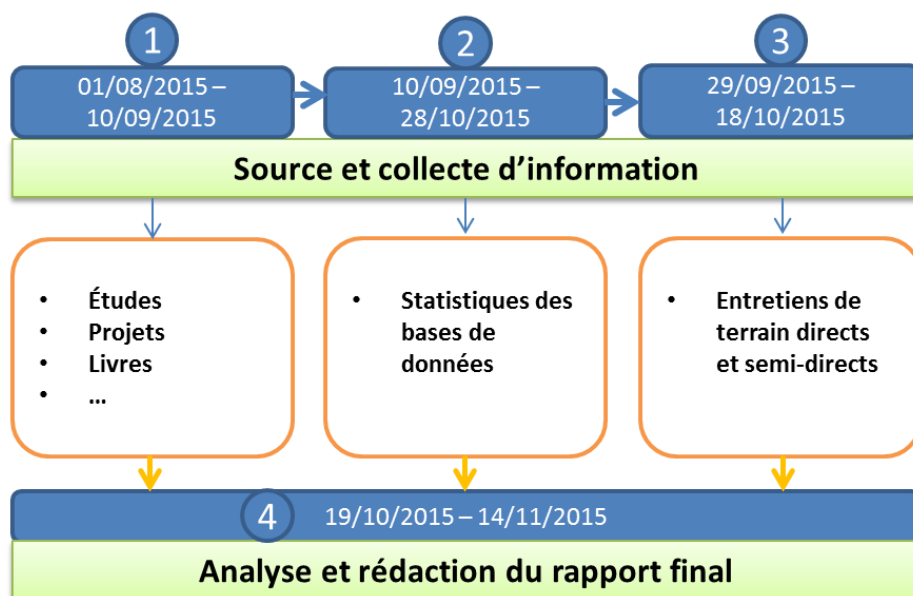
Valter Hoxha



I – Démarche et calendrier de l'étude

Ce rapport a été réalisé au cours du troisième trimestre 2015. Il a pu être réalisé grâce à de nombreuses documentations et grâce à des enquêtes complémentaires conduites à partir d'entretiens spécifiques (figure 2.1).

Figure 2.1. Démarche et calendrier du rapport sur la filière des PAM en Albanie



Nous nous sommes appuyés sur trois canaux d'information principaux. Le premier canal est celui des études et des rapports d'auteurs et d'organismes internationaux et albanais.

Le second canal est l'information statistique extraite des bases de données des ministères en Albanie et de la douane française (annexe 2.1).

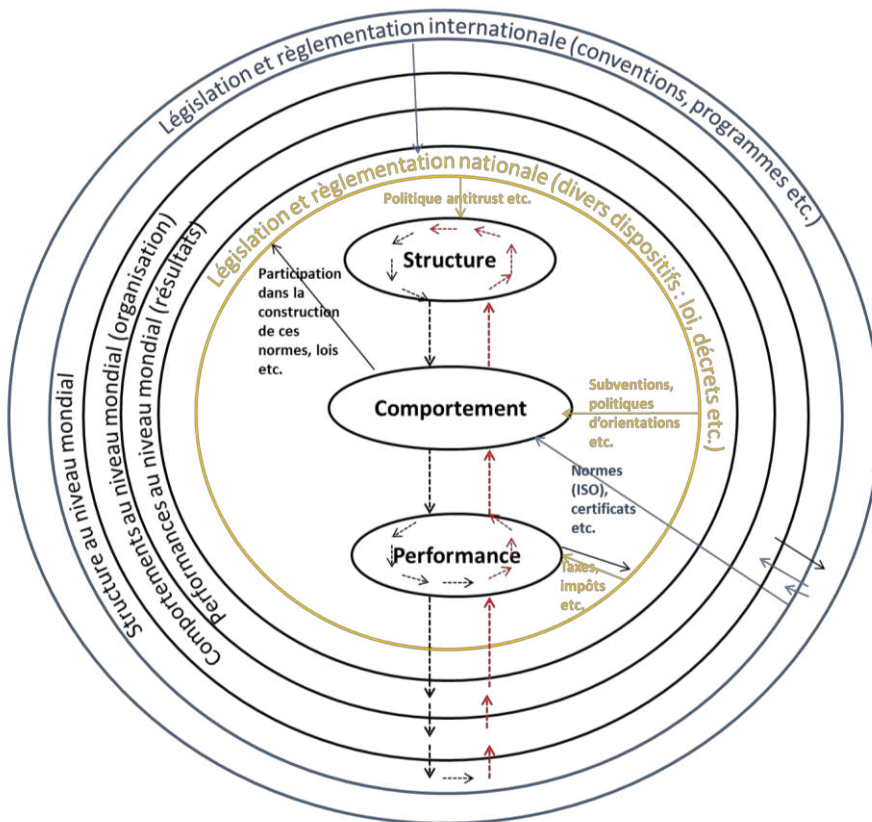
Le dernier canal d'information est celui des entretiens conduits auprès d'acteurs de la filière en France et en Albanie. En France, les entretiens ont été téléphoniques et ils ont été menés auprès des firmes françaises importatrices de plantes ou d'huile essentielle en provenance d'Albanie. On peut notamment citer « HERBISSIMA », « GOLGEMMA », « NATUREX ». En

Albanie, les entretiens ont été conduits auprès de tous les types d'acteurs (exportateurs, collecteurs, cueilleurs et administrateurs des territoires où se trouvent les habitats des PAM). Parmi les exportateurs, nous avons en particulier rencontré le président de l'association des traiteurs, collecteurs et exportateurs d'Albanie, Monsieur Filip Gjoka, qui est en même temps président de la compagnie « FILIPI shpk ». Nous avons également pu nous entretenir avec le président de la firme « GUGA » Monsieur Memet Guga, avec l'administrateur de la firme « ALBANIAN TRADING COMPANY Monsieur Ylian Liperi et avec le président de la firme « XHERDON » Monsieur Xhevit Hysenaj. Parmi les collecteurs, nous avons rencontré Monsieur Emanuel Cela de la ville de Tepelene, Monsieur Polikron Naçe de Leskovik, Monsieur Gatho Proko de Permet et Monsieur Pellumb Beluli de Kelcyre. Enfin, nous avons croisé ces informations avec celles fournies par des cueilleurs situés dans les régions de collecte notamment près de Permet et de Tepelene. En ce qui concerne les administrations, nous sommes entretenus avec le Directeur Général de l'Environnement Monsieur Pëllumb Abeshi et avec des responsables du Ministère de l'Agriculture. Les enquêtes effectuées portaient sur les plantes (nom), la quantité cueillie, collectée et exportée (kg, tonne), la valorisation (prix par kg, certificat) et les difficultés rencontrées.

La structure du rapport comporte une partie historique car l'Albanie est un ancien pays exportateur. D'abord sous concession privée concédée par l'Etat, l'exploitation des plantes aromatiques et médicinales s'est développée depuis le début du vingtième. Après la deuxième guerre mondiale et suite à la mise en place du régime communiste, les plantes sont gérées dans le cadre de la planification d'Etat. A partir des années 1990, avec la transition et l'intégration sur le marché mondial, les entreprises et les terres sont privatisées. Les structures anciennes de collecte et d'exportation cohabitent avec de nouveaux programmes internationaux et de nouvelles formes de concurrence. Le schéma (figure 2.2, ci-dessous) présente la configuration du secteur des plantes aromatiques et médicinales en Albanie qui s'est formé après la chute du système communiste en 1990-1991.

Les certifications et des standards influencent les comportements et la structure de la filière albanaise des PAM. La fixation des prix, la qualité deviennent des critères déterminants aussi bien pour la préservation de la ressource que pour son exploitation. Le rapport propose un plan qui permet de connaître les principales plantes sauvages et cultivées qui sont exploitées au niveau national. Il pose ensuite le problème de la gestion de la ressource et du pilotage de la chaîne de valeur par les acteurs économiques traditionnels (les collecteurs et les exportateurs).

Figure 2.2. Le schéma d'analyse de la filière des PAM en Albanie



Source : V. Hoxha, 2015 adapté de Scherer (1973).

II – Richesse des plantes aromatiques et médicinales en Albanie

L'Albanie est riche en plantes aromatiques et médicinales et les plantes ont été utilisées depuis longtemps dans la cuisine locale, dans la pharmacopée traditionnelle et les pratiques pastorales pour leurs propriétés curatives. Pourtant ces traditions sont très peu documentées.

Les auteurs albanais Kutrolli et Ukaj (2009) attestent des premières traces d'utilisation de ces plantes au VI^e siècle avant J-C dans la ville de Durrës où vivait un médecin appelé Fillonid Dyrrahemi. Ce médecin a décrit les plantes, leurs préparations et les maladies qu'elles guérissent. On retrouve ensuite ces traces d'information à l'époque gréco-romaine du temps du

roi Gent d'Illyrie (dont la capitale était Shkodra), la gentiane ayant d'ailleurs pris son nom (Kutrolli et Ukaj, 2009).

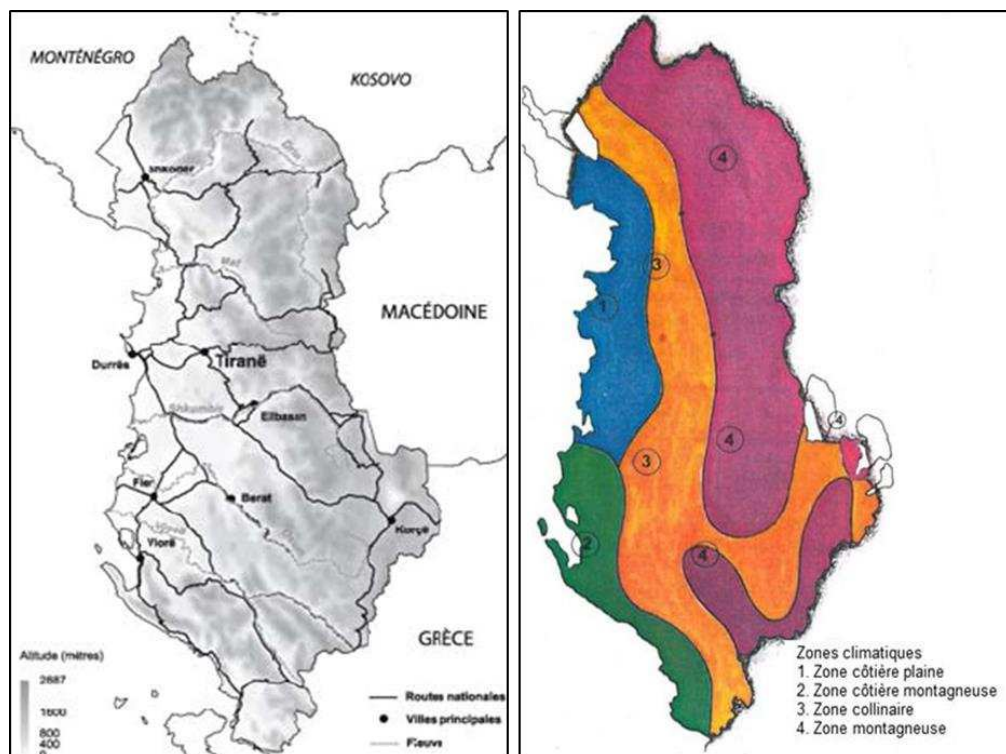
Les auteurs de la période communiste affirment que, selon les manuscrits de Simon Elbasani qui a vécu au début du XIXe siècle, un certain nombre de plantes médicinales étaient utilisées, dont : *Hypericum perphoratum* (bare premja) ; *Sorbus domestica* ; *Birus angdaliphormis* ; *Bunica grantum* ; *Irumus spinosa* ; *Ihamnus frangula* ; *Irfalium claminis* ; *Sideritis roesaris*, etc. (AN, F. 512, V.1970, D. 40, p.14-25).

Cette richesse de la flore albanaise s'explique pour partie par sa position géographique. Située sur la partie occidentale de la péninsule Balkanique, elle bénéficie d'un climat et d'un relief propices aux forêts et aux plantes sauvages (figure 2.3).

Ce nombre est difficile à estimer et il varie en fonction des sources. A minima, on dénombrerait entre 3200 (Llubani, 1988 ; DeCoursey, 2003 ; IFDC/AAATA-FFF, 2003), et 3 500 variétés de plantes (A.N., F. 512, V. 1970, D. 40, p. 14-25). Le nombre d'espèces aromatiques et médicinales recensées varie selon les auteurs : 210 espèces (Llubani, 1988), 300 espèces (Kutrolli et Ukaj, 2009), 321 espèces (Skenderi, 1991 cité par DeCoursey, 2003), et 391 espèces (Lange, 2001). Les plantes aromatiques et médicinales représentent en moyenne 12% de l'ensemble de la flore albanaise (Kutrolli et Ukaj, 2009; Ministère de l'Environnement, 2010). Les habitats des plantes sont situés dans le domaine forestier et pastoral qui représente respectivement 37% et 15% de la surface totale du pays estimée à des 2 875 000 ha (Naka et Musabelliu, 2003).

Selon les données de Schippmann et al. (2006) et de Lange (2001), l'Albanie se situe parmi les pays les mieux dotés en plantes aromatiques et médicinales par rapport à sa biodiversité florale totale. Si l'on retient la fourchette haute établie par Lange de 391 espèces de plantes aromatiques et médicinales, l'Albanie se situerait à la treizième place en termes de nombre d'espèces (Lange, 2001).

Figure 2.3. La localisation des plantes (carte de gauche) et les zones climatiques (carte de droite)

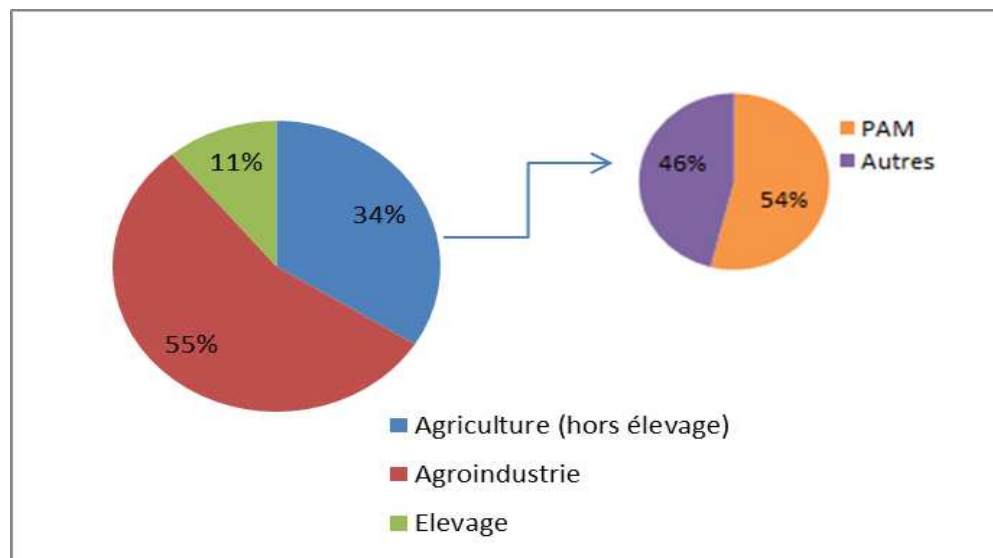


Source : Darques, 2004 (carte de gauche) ; Agolli, 2000 (carte de droite)

Cette richesse représente pour le pays une grande importance économique et sociale notamment pour la population rurale habitant dans les zones montagneuses et marginalisées. Selon les estimations, la filière des PAM emploie entre 70 000 (DeCoursey, 1999) et 100 000 personnes chaque année (USAID, 2010). Pour plusieurs de ces familles, elles constituent une source non négligeable de revenus (Naka et Musabelliu, 2003).

Pour l'économie du pays, elles sont un des rares produits du monde rural exporté par l'Albanie. Selon les chiffres du Ministère de l'Agriculture (statistique annuelle de 2008-2010), elles représentent dans la balance commerciale, une valeur moyenne de 25 millions de dollars américains. Sur les 34% que représentent les exportations agricoles (hors élevage), 54% sont des plantes aromatiques et médicinales (figure 2.4).

Figure 2.4. Part des PAM dans les exportations exprimée en pourcentage pour l'année 2010



Source : Hoxha, 2014 d'après les données du Ministère de l'Agriculture, 2010.

Selon les dernières données statistiques annuelles de 2013 fournies par le Ministère de l'Agriculture, sur le total des exportations agricoles (hors élevage), 50% sont constituées par les plantes aromatiques et médicinales ce qui marquerait un certain recul par rapport à 2010 où elles étaient estimées à 54% (données annexe 2.1).

III – Configuration historique de l'organisation de la filière

La filière des plantes aromatiques et médicinales ne peut pas être comprise si elle n'est pas rattachée au contexte politique et économique qui en conditionne l'émergence. Le fait que l'Albanie connaisse d'abord un système de concession privé au début du vingtième siècle, puis la planification d'Etat pendant la période communiste (1945-1990) pour passer à une période de transition et d'intégration au marché mondial de nos jours détermine fortement les types de relations et de contrats actuellement en place dans la filière.

1. Entrepreneurs nationaux et créations de marchés concédés par l'Etat (1920 – 1945)

Les archives historiques révèlent qu'avant la période communiste, des entrepreneurs albanais et des importateurs étrangers ont accordé un intérêt au secteur des plantes aromatiques et médicinales. De modestes initiatives de collecte et de mise en production ont eu lieu, ainsi que des exportations, toutes soumises à des autorisations étatiques. C'est vers les années 1920 que les négociants albanais et les firmes étrangères négocient des concessions d'exploitation auprès des pouvoirs publics. Ainsi, en 1920, Don. Ndoc Nikaj fait une demande d'autorisation de collecte et d'exploitation de l'asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus arrondeau*) (*badra dans la longue albanaise*) à la Préfecture de Shkoder. Cette demande s'assortit d'une dérogation particulière, puisqu'il est fait mention d'une exemption d'impôt sur l'exploitation pour une durée de dix ans. Nos recherches nous ont permis d'établir que le négociant avait invoqué deux raisons principales pour bénéficier de cet avantage : d'une part, l'asphodèle était considérée comme nuisible pour l'agriculture et pour l'élevage, sa cueillette devait donc permettre d'éradiquer cette dite mauvaise herbe ; d'autre part, l'asphodèle permettait la production d'un alcool très consommé dans le pays. Sa transformation devait donc faciliter le développement de cette activité économique au niveau national et éviter les importations (AN, F.152, V. 1920, D. 185, p. 1-4).

Un peu plus tard, en 1924, les archives nous apprennent qu'un autre entrepreneur albanais, Anastas Pande, avait demandé au Ministère de l'Agriculture une permission « de mise en culture, collecte et exportation de plantes nommées dans la langue française "*Fleurs, herbes, racines, plantes*" ». Parce que cette activité demandait beaucoup d'investissement pour la mise en culture et supposait également la formation de la population à la culture et à la collecte, l'entrepreneur demandait un droit d'exploitation et un droit d'exportation d'une durée de 20 ans. La mise en culture, la collecte et les traitements seraient réalisés par tous les Albanais (enfant, homme, femme) une fois les instructions édictées et diffusées (AN, F.177, V. 1924, D. 158, p. 2-5 ; F.149, V. 1924, D. III-3970, p. 3-5). Le Ministre de l'époque, Ilias Vrioni, donne une réponse positive à l'entrepreneur via la signature d'une convention entre l'entreprise et l'État (AN, F.177, V. 1924, D. 158, p. 6).

Ainsi, les autorisations d'Etat constituent des formes anciennes de régulation des marchés. Les partenariats public-privé dépendent des choix gouvernementaux de mise en culture et de délivrance de permis d'exploitation pour des durées plus ou moins longues. Ce système de

concessions sera maintenu jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale et entraînera par exemple la suppression de la culture du cannabis à partir des années 1930 ou l'autorisation de la culture de la grande ortie (*Urtica dioica* L.) par une firme privée pendant la guerre 1939-1944. Même si le secteur privé est tributaire du choix souverain national, les concessions encouragent l'émergence d'un secteur privé apte à exploiter les diverses cultures de plantes aromatiques et médicinales.

2. Planification d'Etat, propriété étatique et organisation de la production et de la commercialisation sous le régime communiste (1945–1990)

Le Parti Communiste albanais s'engage dans la planification de son économie nationale. Le contexte économique des débuts du « développement » en Albanie, est celui de la mise en place progressive d'une économie socialiste administrée, basée sur la propriété étatique et qui ne subira pratiquement aucune révision jusqu'à la fin du communisme en 1990. Même si différents aménagements sont apportés à la méthodologie du plan en 1966 et 1970, « l'Albanie n'a jamais prétendu déroger aux règles de la planification telles qu'elles furent appliquées en Union soviétique par Staline » (Bobulesco et Favre, 1984).

Comme pour tous les secteurs, le plan concernant les PAM était porté par « le sceau du peuple », car il est l'œuvre collective des travailleurs tant dans l'élaboration que dans la réalisation. Les PAM sont vues comme une source importante de substitution des produits d'importation pour les secteurs de l'industrie pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire etc., en permettant de faire rentrer des devises via l'exportation. Selon les archives nationales, le premier plan lié aux PAM date de 1947 (A.N., F. 512, V. 1947, D. 98, p.1). Les deux premières années de 1947 à 1948, les plans ont été annuels. Entre 1949-50, le plan devient biennal, et à partir de 1951 jusqu'à la fin de la période communiste en 1990, le plan est quinquennal. La planification annuelle, biennale et quinquennale de la période communiste faisait partie d'un plan unique général d'État, pour prendre ensuite la forme de loi. Les entreprises étatiques sont désignées pour gérer l'ensemble des objectifs fixés par la planification.

Le régime de propriété des terres forestières, principal lieu des habitats des plantes aromatiques et médicinales, a été modifié dès le début de la planification. Ainsi, la loi de réforme agraire du 29 août 1945 (Dumon, 1983 ; Durand, 1984) transforme le statut des terres forestières et pastorales en les mettant sous le régime de la propriété d'État. La réforme permet également la nationalisation des forêts, des pâturages et des zones humides (lacs, marécages, étangs, etc.), qui font désormais parti du fonds national, comme propriété du peuple. Cette superficie est estimée à 1,282 millions d'ha de forêts et à 816 000 ha de pâturages (Instat,

1990) soit à peu près 73% du territoire national. Seules certaines terres agricoles cultivées y échappent pour un temps, mais cela ne concerne que très faiblement les plantes aromatiques et médicinales.

L'objectif de l'économie socialiste, pendant la période communiste, a été de gérer de façon rationnelle les plantes aromatiques et médicinales afin de satisfaire les besoins du pays en produits pharmaceutiques, chimiques, cosmétiques et agroalimentaire et afin d'obtenir des devises. En outre, les entreprises forestières, les entreprises agricoles et les coopératives réalisaient les quatre activités du secteur : cueillette, culture, stockage et transformation. Toutes administraient les ressources, organisaient la cueillette et avaient le personnel compétent et les distilleries pour transformer les PAM. Une intégration verticale vers l'aval était devenue indispensable. Les entreprises et les coopératives ne voulaient plus partager la valeur ajoutée avec les entreprises de stockage. En 1981, le gouvernement décide de partager cette activité entre le Ministère de l'Industrie légère et de l'Alimentation et celui de l'Agriculture (Hoxha, 2014). Chaque ministère spécifie les types de plantes que les entreprises doivent collecter (A.N., F. 490, V. 1981, D. 417, p.2-4 ; A.N., F. 490, V. 1981, D. 417, p.14-15).

Le plus grand volume de la cueillette des plantes a continué à être réalisé par les forces organisées des coopératives agricoles. Des programmes planifient la structure organisationnelle et dirigent l'activité de collecte. Les collecteurs organisent la production et le stockage. Des coordinations transversales sont mises en place entre les ministères du commerce extérieur, de la santé, de l'agriculture et de l'éducation afin de garantir la mise en œuvre des objectifs de planification. Les PAM sont un des secteurs générateurs de devises notamment après 1974 où les prix des PAM ont presque doublé (A.N., F. 490, V. 1974, D.275, p.1-4). Une tonne de sauge se vend alors à un prix de 2300 dollars américains ; une tonne de genévrier noir à 1300 dollars alors qu'une tonne de blé se vend environ 120 dollars (A.N., F. 497, V. 1979, D. 595, p.5-9 ; A.N., F. 512, V. 1979, D. 595, p 33-51). Le camarade Enver HOXHA (le Premier secrétaire du Parti du Travail Albanais), dans son discours à Gjirokastër et Sarandë, déclare « la flore de notre pays devra être valorisée davantage via l'exportation » (A.N., F. 497, V. 1979, D. 595, p.10-29).

La direction du secteur par l'État a conduit à augmenter la récolte des plantes. Le volume de production passe de 2 tonnes en 1947 (A.N., F. 512, V.1947, D. 98, p. 4-10) à une moyenne de 10 000 tonnes en 1982 (A.N., F. 497, V. 1983, D. 6, p.1-37). L'enjeu était d'augmenter la valeur ajoutée via la transformation de la matière première en produits semi-finis, en s'adaptant à la demande du marché extérieur (A.N., F. 497, V. 1973, D. 173, p.1). Un produit semi-fini garantissait un profit supérieur de 20 à 25% (A.N., F. 512, V. 1979, D. 595, p 33-51).

Parallèlement à la collecte des plantes spontanées, la direction du secteur a développé la mise en culture. Des semences de plantes médicinales ont été cultivées dans les parcelles près de Tirana sous contrôle du Ministère de l'Agriculture. Elles devaient être utilisées pour les besoins pharmaceutiques mais aussi pour l'exportation. On y trouve d'abord la Belladone (*Atropa Belladonna*, *Scianacees*), le Pavot blanc (*Papaver somniferum* var. *Album*), la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*, Valerianacées) etc. (A.N., F. 512, V. 1947, D. 98, p. 1-4), puis plus tard, la Menthe poivrée (*mentha piperita*), le Basilic (*Ocimum gratissimum*) et le Pélargonium (*Pelargonium roseum*) (A.N., F. 490, V.1963, D. 995, p. 20). A partir de 1970, ces cultures prennent de l'ampleur. La surface planifiée en 1960 est de 1000 ha pour une quantité de 217 tonnes passant en 1974 à 3 000 ha pour une quantité de 5 434 tonnes (A.N., F. 503, V. 1970, D. 165, p. 1-6 ; A.N., F. 497, V. 1974, D. 173, p. 14-15).

Selon la planification, près de 95% de la quantité produite sur le territoire national est consacrée aux exportations. Les pays de l'Europe de l'Est mais aussi les pays occidentaux comme la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Pays Bas, la Suisse sont les principaux destinataires. Le reste de la production était transformé par l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire en huile essentielle (Kutrolli, Ukaj, 2009). Sous le modèle de l'économie planifiée, les entreprises étrangères actives dans le secteur sont « Martin Bauer », « Dukros », « Çezar & Lorentz Muggenburg ». (Lange, 2003). Elles sont sous contrat d'Etats.

Des problèmes de gestion et de valorisation depuis l'amont (la gestion des ressources PAM) jusqu'à l'aval (l'exportation et l'utilisation intérieure) ont été exprimés durant cette période de centralisation politique et demeurent présents encore de nos jours (Hoxha, 2014).

3. Privatisation et transition vers l'ouverture aux règles du marché mondial (1990 à nos jours)

La chute du communisme en 1990 déstabilise l'ensemble de l'économie et le secteur des plantes aromatiques et médicinales est fortement ébranlé. Les exportations de l'entreprise étatique d'agro-exportation (Alimpeks) deviennent très difficiles. Cette entreprise avait prévu d'exporter une quantité de 4 264 tonnes pour l'année 1991, mais près de mille tonnes restent stockées dans les entrepôts. (Naka et Musabelliu, 2003). En effet, les bateaux de transports dans les ports maritimes sont pris d'assauts par les émigrés. La guerre de Yougoslavie bloque la ligne ferroviaire qui allait vers l'Autriche et l'Allemagne qui permettait d'écouler une bonne partie des PAM (Kathe et al. 2003 ; Naka et Musabelliu, 2003).

La plupart des entreprises de collecte des districts interrompent la collecte des PAM (Naka et Musabelliu, 2003). Selon Agolli (2002), en 1990, la quantité collectée était répartie entre les coopératives (7 080 tonnes), les entreprises forestières (4 138 tonnes) et les fermes d'État et entreprises agricoles (680 tonnes). Mais l'effort national de production, de transformation principalement porté par les coopératives perd son mode d'organisation et de fonctionnement. Les volumes de production chutent. Les exportations chutent également. L'entreprise étatique d'Agro-export (Alimpeks) qui avait prévu pour l'année 1991 d'exporter une quantité de 4 264 tonnes en exporte 3 362 tonnes. Près de 1 000 tonnes de stocks sont gardés dans les entrepôts (tableau 2.1) (Naka et Musabelliu, 2003).

Tableau 2.1. Le volume des exportations (tonnes) d'Agro-export (Alimpeks) pour l'année 1990 et les prévisions pour l'année 1991

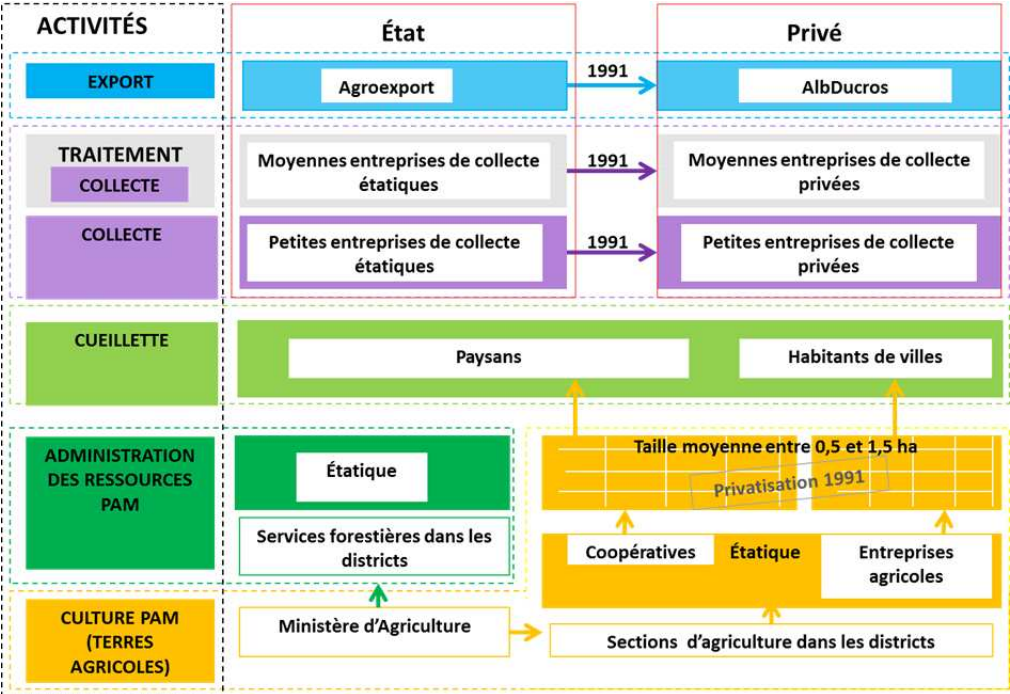
Nom albanais	Nom français	Quantité exportée en 1990 (tonne)	Stocks de 1990 (tonne)	Quantité prévue en 1991(tonne)
Sherebele	Sauge	1200	224	1200
Rigon	Origan	620	140	1100
Trumez	Sarriette	390	102	750
Zhumbrice	Thym	106	32	180
Kokerr murrizi	Aubépine	27	1	110
Gjethe bliri i bardhe	Feuille du Tilleul blanche	32	22	30
Flete hithri	Feuille d'Ortie	178	79	250
Lister	Thym de jardin	80		
Lule shtogu	Fleur du Sureau	29	13	50
Ferre e bute	Framboise	60	52	
Pelin	Absinthe	2	1	20
Lule kuqe	Feuille de Coquelicots rouge	58	1	90
Lule me flete murrizi	Feuille et fleur d'Aubépine	158	141	129
Gjethe bar blete	Feuille de Mélisse officinale	23	11	50
Lule akacie	Fleur d'Acacia	24	17	
Kin fushe	Petite-centaurée commune	30	3	40
Gjethe delli	Plantain lancéolé	22	11	15
Gjethe shtogu	Feuille du Sureau			5
Gjethe frasheri	Feuilles de Frêne	13	3	35
Vjeshtull	Mistletoe	10	0	5
Rigon i kuq	Origan rouge			5
Mijefletesh	Millefeuille	47	51	
Bargjak	Salicaire commune	3	2	
Gjethe meshtekne	Feuille de Bouleau verruqueux	250	27	200
Total		3362	933	4264

Source : Naka et Musabelliu, 2003

La période de transition signale le développement d'une nouvelle filière où les collecteurs étatiques sont remplacés par des collecteurs privés et où les firmes nationales d'agro exportation sont remplacées par des entreprises privées. La privatisation de l'activité s'effectue sur tous les maillons de la chaîne qu'il s'agisse de la production ou de la cueillette, du stockage,

de la transformation et de l'exportation. Le capital physique des entreprises passe aux mains des personnes travaillant dans ce secteur et les entreprises étatiques deviennent entreprises privées (figure 2.5) (Vaso, 1998 ; Naka et Musabelliu, 2003).

Figure 2.5. Privatisation de l'activité de cueillette des plantes et des terres agricoles (1991)



Source : Hoxha, 2014

L'entreprise d'Agro export, Alimpleks, située à Durrës, a été privatisée. Elle a ensuite fusionné en joint-venture, avec la compagnie Ducros, firme multinationale française spécialisée dans les épices. Le nom de la nouvelle entreprise devient « Alb-Ducros ». Les entreprises de collecte dans les districts ont été privatisées, souvent cédées à des dirigeants ou des magasiniers des entrepôts.

Après ce changement structurel, la performance du secteur dépend des stratégies d'acteurs privés qui restent cependant étroitement liées au mode de régulation étatique.

En 1991 et 1992, les exportations sont faites principalement par la firme « AlbDucros » dont le volume des plantes exportées aurait atteint 19 926 200 tonnes en 1992 selon les sources

étrangères. Cette compagnie disposait d'un monopole d'exportation et était en situation de monopsonne pour la demande intérieure.

Avec l'arrivée d'autres firmes, le marché s'ouvre à la concurrence. En 1993, « *FILIP CO LAC Medicinal Plantc* » ou « *Filipi company* » apparaît. Cette entreprise fournissait d'abord l'entreprise AlbDucros, puis elle procède en 1993 à une intégration verticale : elle exporte d'abord aux Etats-Unis, en signant des contrats avec les compagnies « *AA SAYIA USA* » et « *Danjel Crabbe* », puis exporte vers le monde entier.

Simultanément, une autre entreprise « *Albanian Trading Company* » (ATC) initie les exportations. Créée en 1992, sous forme d'une joint-venture avec une compagnie italienne, elle exporte des produits préparés pour la consommation finale vers les Etats-Unis, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie (DeCoursey, 1999 ; USAID, 2010). Selon les sources étrangères, en 1992 elle aurait exporté 5 000 tonnes.

D'autres entreprises s'installent sur le marché d'exportation : en 1994, la firme « *Eurocol* » ; en 1995, la compagnie « *Elba Shehu* » et en 1997, la firme « *Muçaj* ». Les quantités exportées évoluent peu, puisqu'elles étaient de 5 700 tonnes en 1994, 6 200 tonnes en 1995 et 6873 tonnes en 1996. Cela signe la fin du monopole et le développement de la concurrence entre des opérateurs privés.

Les études montrent que les désordres sociaux, causés par l'effondrement des firmes financières pyramidales ont eu un impact sur les exportations des plantes albanaises, et plusieurs petites entreprises de collecte ont fait faillite dans les années 1996 et 1997 (DeCoursey, 1999 ; Habili *et al.* 2003 ; Naka et Musabelliu, 2003 ; Qëndro *et al.*, 2004).

De nouvelles modifications structurelles sont proposées par l'administration entre 1996-1998. Le gouvernement décide par le décret 308, en date du 26.01.1996 de confier 60% du domaine pastoral et 40% du domaine forestier aux communes, afin que les ressources soient mieux gérées, via des plans de gestion durable élaborés par les services forestiers de chaque district (Metaj et Kola, 2005). Le 12 mars 1998, le parlement ratifie la loi n°2 du 8302. « La gestion des revenus issus des forêts et des pâturages doit être transférée aux communes ». Le transfert d'autorité aux communes peut être interprété comme une forme de décentralisation économique en rupture avec la planification centralisée établie par le régime communiste. Ce changement est censé faciliter l'accès au foncier par le privé.

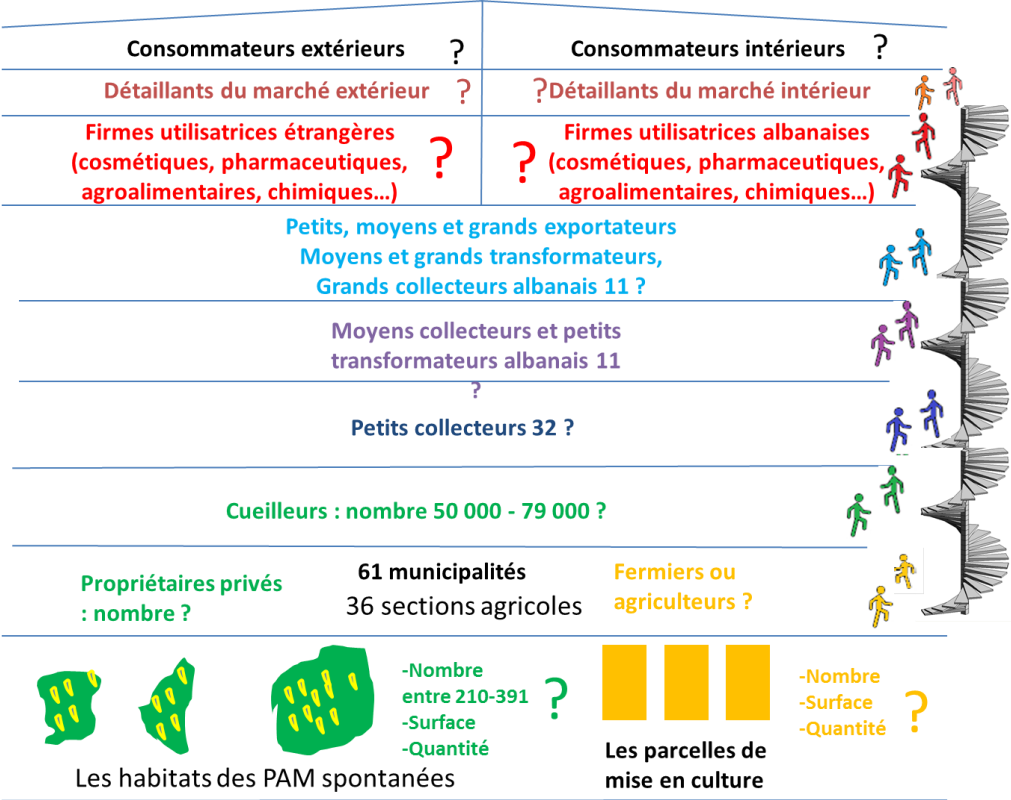
A partir des années 1998-2010, après la grande crise financière de 1997, la structure de la filière se stabilise. Un nombre croissant des grandes et moyennes entreprises s'implique dans

l'activité d'exportation et des firmes privées s'engagent dans les activités de collecte et de stockage dans différents districts.

IV – Principales plantes sauvages, modes de gestion et projets

La nouvelle structure des acteurs dans l'activité de collecte et de l'exportation depuis les années 2000, est très difficile à établir. La figure 2.6 présente de manière schématique l'organisation des acteurs de la filière.

Figure 2.6. L'organisation de la filière PAM pour la période 2009-2015



Source : V. Hoxha, 2015

En lisant ce schéma du bas vers le haut, la première « couche » fait état du territoire et de son capital floristique en plantes spontanées et cultivées estimées entre 210 et 391 espèces selon

les sources. La deuxième strate montre que ce territoire est géré par les 61 communes chargées des sections agricoles et du foncier qui est progressivement privatisé. Viennent ensuite les cueilleurs qui seraient au nombre de 60 000 ou 80 000 personnes selon les sources. Puis, les collecteurs, de tailles différentes, jouent un rôle central puisque ce sont eux qui stockent et qui ont parfois directement accès aux exportations. Enfin, viennent les firmes utilisatrices de la ressource qui ciblent les marchés d'exportations ou intérieurs.

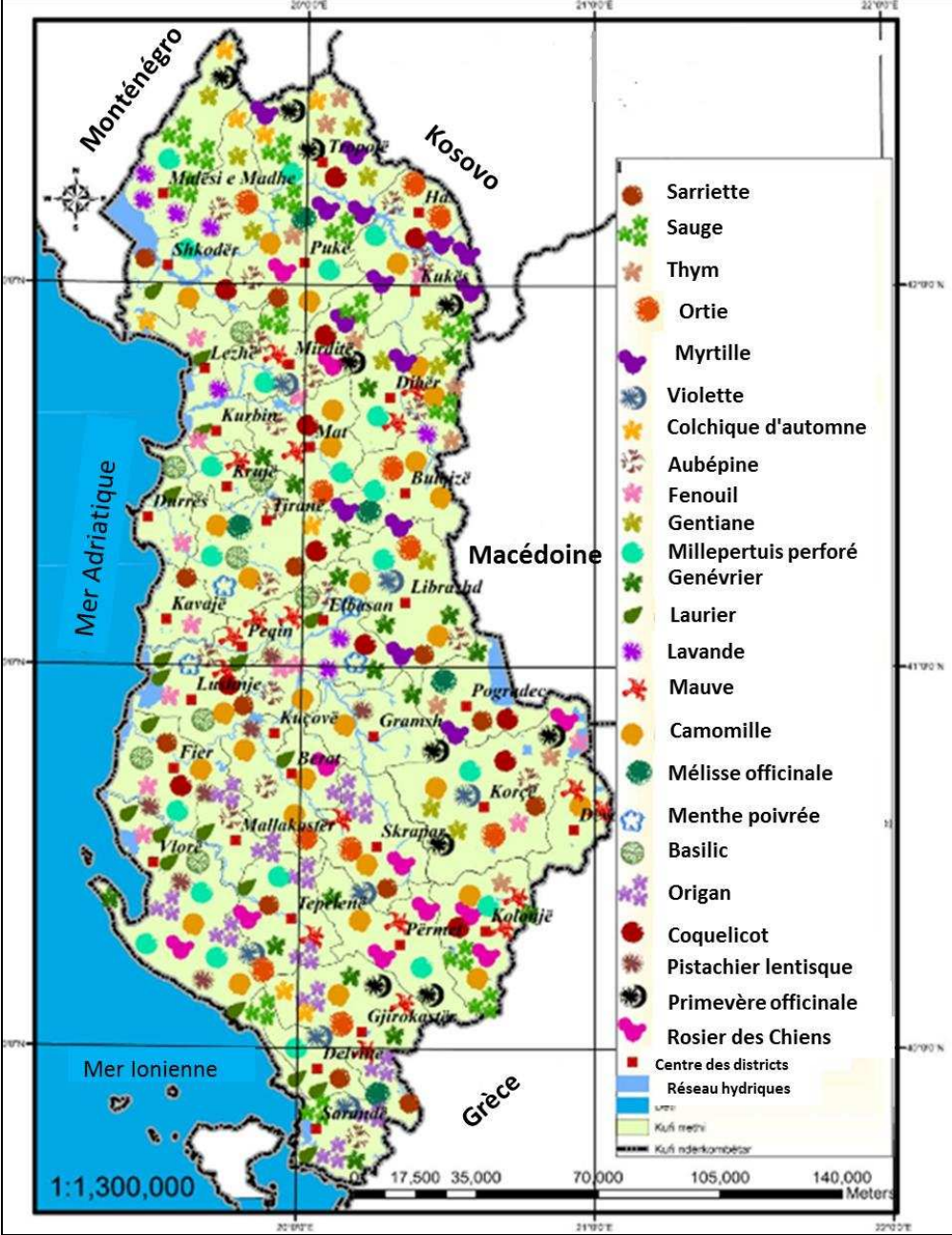
Cette représentation par simples couches successives montre les principales strates existantes mais n'indique pas comment s'opèrent les interactions entre les maillons de la chaîne. Elle permet cependant d'insister sur la strate des collecteurs qui a historiquement joué un rôle déterminant, de même que les exportateurs.

1. La localisation et la liste des principales plantes sauvages

Les plantes exploitées en Albanie dépendent aujourd'hui des marchés et ne sont plus gérées en fonction d'une planification et d'objectifs de production. Alors que sous le régime communiste, l'ensemble des plantes cueillies était consigné dans des registres, aujourd'hui les plantes exploitées par le privé sont régies par le secret industriel et les appareils statistiques nationaux ne permettent pas de connaître le détail des plantes produites et exportées. Les plantes sont liées aux stratégies d'opérateurs économiques souvent étroitement liés au pouvoir en place.

La carte ci-dessous montre la localisation des 22 principales plantes exploitées. Comme on peut le constater les plantes sont répandues sur l'ensemble du territoire (figure 2.7).

Figure 2.7. La localisation des principales plantes aromatiques et médicinales en Albanie



Source : Pazari, 2014

Le tableau 2.2, ci-dessous, liste une trentaine des plantes actuellement exploitées et exportées. Cette liste a été réalisée à partir des enquêtes conduites auprès des grandes firmes

exportatrices « Filipi CO », « Mucaj », « AlbDucros Tepelena » et « Albania Trading Company ». Cette dernière est un des plus grands fournisseurs du marché intérieur.

Tableau 2.2. Les 15 principales espèces exploitées des plantes sauvages extraites des listes fournies par les grandes entreprises exportatrices albanaises

Partie exploitée	Shqip	Latinisht	Français
Fleur	Murrizi	<i>Crategus monogyna</i>	Aubépine monogyne (avec feuille)
	Murrizi	<i>Crategus monogyna</i>	Aubépine monogyne (sans feuille)
	Margaritë	<i>Belis perenis</i>	Pâquerette
	Lëpushë	<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage
	Agulçe pink	<i>Primula grandiflora</i>	Primevère rose
	Bli	<i>Tilia officinalis</i>	Tilleul
	Kamomil i eger	<i>Matricharia chamomila</i>	Camomille sauvage
	Lule 1000 fletë	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
	Lule shtogu	<i>Sambucus</i>	Grand Sureau
Plantes médicinales	1000 fletësh	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis
		<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
	Kin fushe	<i>Centaurium umbellatum</i>	Petite-centaurée commune ou rouge
	Wort	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs
	Sherebel	<i>Salvia officinalis</i>	Sauge
Racine	Rrënjë sanezi	<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune
	Përce	<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon faux houx
	Hidher	<i>Urtica dioica</i>	Ortie
	Agulçe pink	<i>Primula grandiflora</i>	Primevère rose
Feuille	Trumëz	<i>Satureja montana</i>	Sarriette
	Zhumbrice	<i>Thymus serpyllum</i>	Thym
	Lajthi	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier ou Coudrier
	Arra	<i>Juglans regia</i>	Noyer commun
	Gështenjë e butë	<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier
	Frashëri	<i>Fraxinus</i>	Frêne
	Lëpushë	<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage
	Dell i madh	<i>Plantago major</i>	Grand plantain
	Gjuha e qengjit	<i>Plantago media</i>	Plantain intermédiaire
	Qershigla	<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille
Fruit	Mollë e egër	<i>Malus sylvestri</i>	Pommier sauvage
	Kokrra shtogu	<i>Sambucus</i>	Grand Sureau

Source : Liste de l'entreprise « Mucaj », « Filipi CO », « AlbDucros Tepelena », « Albania Trading Company », 2015

Les plantes les plus importantes sont : la sauge, le genévrier, le thym, l'origan, la sarriette de montagne. Ainsi, la liste de l'entreprise d'exportation « Muçaj », comporte 68 espèces dont les principales plantes sont : la sauge, le genévrier, l'origan, la sarriette (liste complète en annexe 2.2). La liste de « AlbDucros Tepelena » désigne plus de 80 espèces (annexe 2.2). Les entreprises utilisatrices étrangères signent des contrats avec les exportateurs albanais en fonction de la partie exploitée (racine, fleur, feuille...), de la transformation et de la qualité livrée. Aucun de ces contrats ne nous a été fourni car ils relèvent du secret d'entreprise.

2. Capacité productive des habitats des PAM

L'unique inventaire qui a évalué la surface et la capacité productive en PAM a été effectué en 1988 par les ingénieurs forestiers, biologistes et agronomes, le Conseil Scientifique, ainsi que des spécialistes du Centre de Recherche Biologique, de la Faculté des Sciences de la Nature, de l'Institut de Médecine Populaire, et de la Faculté de la Forêt. Les PAM ayant un bénéfice économique ont été estimées à 210 espèces. Le tableau 2 montre la production en tonnes, la surface (ha) et l'évaluation en monnaie albanaise et en dollar américain pour chaque groupe de plantes exploitées. Cet inventaire a permis d'estimer la production à 213 000 tonnes pour une valeur approximative de 71 millions USD (Llubani, 1988) (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Extrait de l'inventaire de 1988

prezi	Grands groupes de plantes par parties exploitées	Surface (ha)	Production (tonne)	Revenus en milliers	
				£ekë	dollars
1	Le groupe des fleurs	175153	2751	46131	5237
2	Le groupe des feuilles	257641	109143	199879	25348
3	Le groupe d'herbacées	666851	25617	192292	13953
4	Le groupe des fruits	164373	6866	63812	17742
5	Le groupe des semences (graines)	4434	58	944	272
6	Le groupe des cortex (écorces)	26671	4565	17262	3289
7	Le groupe des rhizomes (racines)	86647	2610	22754	2203
8	Le groupe des essences	97286	20898	34576	3039
9	Les autres	8842	40500	22275	391
Total		1487898	213008	599925	71474

Source : Llubani F., 1988

Après cet inventaire, d'autres ont été réalisés après la chute du système communiste. Ainsi, entre 2000 et 2003, un autre inventaire a été effectué par les associations étrangères (FFF,

IFDC) et albanaises (AAATA, AEC). Financé par l'USAID (IFDC/AAATA-FFF, 2003), cet inventaire a pour but de vérifier le niveau de dégradation des habitats des 15 plantes les plus menacées. Ensuite, le Ministère de l'Environnement via ses sections forestières localisées dans les districts a l'obligation de vérifier l'état des habitats de ces ressources. Ainsi, nous avons également représenté, dans le tableau 2.4, ci-dessous, le volume estimé pour ces 15 plantes pour les années 1988, 2007 et 2009. Cependant ces chiffres doivent être pris avec précaution, car plusieurs études et notamment celle de l'USAID en 2010, mentionnent que les données sur l'exploitation et la gestion de ces ressources et sur les quantités exportées en Albani sont peu fiables : « *Albanian statistics are not very reliable and it does not appear possible to obtain detailed data on export by type of MAP, as most shipping is simply recorded as "Medicinal herbs". So data provided by INSTAT are only at aggregated level, and it is not possible to obtain reliable data at product level (i.e. sage). The last year for which exact figures are available for each MAP is 1991, when the whole value chain was still totally controlled by the State* » (USAID, 2010, p.11).

Tableau 2.4. Identification de la potentialité en volume pour les 15 principales PAM en quatre périodes différentes : 1988, 2003, 2007 et 2009

Les PAM principales exploitées	Quantité (tonne)			
	1988*	2003**	2007***	2009***
Sauge	4 064	4 281	2 390	4 071
Sarriette de montagne	725	2 143	130	2 022
Laurier	111	45	111	190
Origan	626	962	433	732
Genièvre commun	41	85	171	856
Genièvre cade	1 507	1 926	583	2 133
Aubépine	18	229	153	862
Tilleul	58	33	37	83
Églantier	216	172	79	501
Thymus	86	581	147	428
Gentiane	33	47	3	0
Myrte commun	508	794	265	0
Prunellier	13	15	15	0
Orchis bouffon	0	5	5	0
Sidérîtes	44	93	170	265

Source : *Llubani, 1988 ; ** IFDC/AAATA-FFF, 2003 ; *Ministère de l'Environnement, 2010**

Il apparait clairement que la sauge est la principale plante exploitée suivie du genièvre cade et de la sarriette.

3. Principales plantes exportées

En 2010, une autre étude a été réalisée par l'USAID, sur l'analyse de la chaîne de valeur de la filière PAM en Albanie. Elle fournit des informations, relatives à la quantité de plantes exportées comme la sauge, l'origan, le thym, la pomme sauvage, la lavande et le genévrier (tableau 2.5). Là aussi, ces données doivent être prises avec précaution. Elles donnent cependant un ordre de grandeur notamment quant à l'importance de la sauge qui domine largement le marché.

Tableau 2.5. Le volume des exportations (tonnes) par périodes

Nom albanais	Nom français	Quantité exportée (tonne)			
		1990*	2003**	2007-2008**	2014-2015***
Sherebele	Sauge	1 200	1 500	2 000-2 500	2 800-3 400
Rigon	Origan	620		500	
Trumez	Sarriette	390	105		150
Zhumbrice	Thym	106	300	300-350	
Kokerr murrizi	Aubépine	27			
Gjethe bliri i bardhe	Feuille du Tilleul blanche	32			
Flete hithri	Feuille d'Ortie	178			
Lister	Thym de jardin	80			
Lule shtogu	Fleur du Sureau	29			
Ferre e bute	Framboise	60			
Pelin	Absinthe	2			
Lule kuqe	Feuille de Coquelicots rouge	58			
Lule me flete murrizi	Feuille et fleur d'Aubépine	158			
Gjethe bar blete	Feuille de Mélisse officinale	23			
Lule akacie	Fleur d'Acacia	24			
Kin fushe	Petite-centaurée commune	30			
Gjethe delli	Plantain lancéolé	22			
Gjethe shtogu	Feuille du Sureau				
Gjethe frasheri	Feuilles de Frêne	13			
Vjeshtull (përce)	Mistletoe	10			
Rigon i kuq	Origan rouge				
Mijefletesh	Millefeuille	47			
Bargjak	Salicaire commune	3			
Gjethe meshtekne	Feuille de Bouleau verruqueux	250			
Molle e eger	Pomme sauvage		110	600-800	200-400
Dellinje e zeze	Genévrier			250-320	80-120
Lëpushë	Tussilage		100	300	
lavadul	Lavande		130	100	
Flete dafine	Feuille de laurier		330		
Balsam	Millepertuis perforé		140		
Veshtull	Le Gui		130		
Rozmarin	Romarin		130		
	Capsella bursa-pastoris		115		

Source : *Naka et Musabelliu, 2003 ; **USAID, 2010, nos enquêtes, 2015

Selon le président de l'association de collecteurs, exportateurs et des producteurs Monsieur Filip Gjoka que nous avons rencontré lors de notre mission en Albanie, le marché de la sauge est difficile à estimer : « *Ces deux dernières années (2014-2015) les exportations de sauge ont augmenté rapidement passant de 2 800 à 3 400 tonnes par an. Cela s'explique pour partie par la mise en culture massive qui a été réalisée ces dernières années par le secteur privé. Mais il faut que vous sachiez que les données ne sont jamais précises. Les exportateurs protègent l'information sur leur activité à cause de la concurrence* ». Pour sa société, les principales plantes exportées sont la sauge (environ 600 tonnes), la sarriette (environ 150 tonnes), le genévrier (entre 80-120 tonnes) et la pomme sauvage (entre 200 et 400 tonnes) ».

4. Modes de gestion et d'exploitation des plantes sauvages

A. Gestion des habitats entre l'Etat, les communes et les privés

La loi de 2009 (nr. 10 210, date 23.04.2009) sur la protection des plantes aromatiques et médicinales et de tanin, précise le mode de gestion de ces ressources et la méthode qui doit être appliquée pour inventorier les PAM.

Les ressources sont gérées par la « Direction de la Protection des Forêts » comme le montre l'organigramme que nous avons pu obtenir auprès des autorités nationales (annexe 2.3). Cette direction est sous tutelle de la « Direction Générale des Politiques environnementales ». Deux secteurs sont suivis : le premier est celui de gestion et d'amélioration du foncier forestier et agro-pastoral ; le deuxième est dédié au cadastre forestier et communal. Chaque district se conforme au plan d'aménagement du foncier. Le plan est établi par le service forestier pour chaque commune afin d'établir des consignes claires. Toutes les personnes juridiques qui exploitent ces ressources doivent présenter les données trente jours après l'obtention du permis d'exploitation. Cette obligation est accompagnée de consignes et de recommandations en vue d'une meilleure exploitation conformément aux critères élaborés par la « Direction de la Protection des Forêts ». Cette dernière contrôle la qualité du monitoring, l'application des méthodes, la qualification des spécialistes qui y participent et la viabilité des résultats. La Banque Mondiale accompagne depuis 1996 ce plan de gestion par des financements liés à des programmes spécifiques et par des assistances techniques.

L'inventaire doit se faire tous les cinq ans et les données doivent être consignées dans les registres des directions du service forestier des districts, puis gérées au niveau national par la direction forestière. Ces registres sont conçus pour gérer une base de données à différentes

échelles (niveau national, régional, district, commune) dans le but de maîtriser le domaine forestier et pastoral à partir de chaque unité¹. Cela sous-entend que toutes les mesures du programme de bio monitoring soient parties intégrantes du programme National du Monitoring de l'Environnement. Il s'agit d'une surveillance obligatoire de tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et d'une évaluation régulière des phénomènes naturels et autres dégâts qui peuvent se produire au moment de la récolte, des transports ou autre. Le système de données englobe tous les indicateurs quantitatifs mesurables et chiffrables. La collecte des données relatives aux plantes aromatiques et médicinales se fait selon les règles déterminées par le ministère. L'identification des plantes aromatiques et médicinales est réalisée par les communes.

B. Difficile évaluation des transferts de responsabilité dans la gestion du foncier

Depuis que le parlement a ratifié la loi n° 2 du 8302 (12 Mars 1998) sur « La gestion des revenus issus des forêts et des pâturages transférés aux communes », le domaine foncier forestier et pastoral reste encore une réforme inachevée. Des chiffres contradictoires circulent dans les études et les documents administratifs. Ainsi, selon une étude faite par Metaj et Kola, (2005), en 2002, le gouvernement aurait transféré près de 70% du foncier aux communes et en 2007 ce chiffre aurait atteint 80% selon le Ministère de l'Environnement (2010). En 2009, la Direction des Politiques des domaines Forestiers et Pastoraux du Ministère de l'Environnement estime que presque 50% du domaine forestier est administré par l'État contre seulement 47% par les communes et 3% par les propriétaires privés (compensation des anciens propriétaires) (tableau 2.6) (Direction des Politiques des Forêts et Pastorales, 2009).

Tableau 2.6. La répartition du domaine forestier et pastoral selon la forme de propriété (ha) en 2009

Propriété	Surf. Forestière (ha)	Surf. Pastorale (ha)	Total (ha)
Administration d'État	495 700	274 318	770 018
Communs	530 000	193 538	723 538
Privé	19 000	37 428	56 428
Total (ha)	1 044 700	505 284	1 549 984

Source : Direction des Politiques des Forêts et Pastorales, 2009

¹L'article 34, 35, loi nr°10120 de 2009 sur la conservation des PAM et de tanin

C. Administration par les communes du domaine forestier et pastoral depuis 2015

La connaissance de la surface et du potentiel des habitats des plantes, est très difficile à estimer. En 2014, la nouvelle loi 114/2014 sur la division administrative des unités locales est votée. Les communes rurales et les communes urbaines ont été fusionnées pour créer une continuité entre le rural et l'urbain. Le nouveau découpage est réalisé en fonction de pôles économiques à même de gérer les ressources du territoire. 61 communes ont la responsabilité de la gestion de l'ensemble du territoire albanais. Depuis juillet 2015, ces communes administrent tout le foncier forestier et pastoral dont les habitats des plantes. Selon nos enquêtes, aujourd'hui le processus n'est pas encore achevé, mais le foncier appartient pour l'essentiel aux communes.

La gestion continue à être problématique. Selon l'entretien réalisé avec l'ingénieur forestier Monsieur Admir Seci, 2015, les responsables des services forestiers rencontrent de nombreux obstacles. Dans plusieurs communes, il manque d'ingénieurs forestiers compétents pour garantir le suivi. A cela s'ajoute le manque de logistique, d'infrastructure et de financement. Le manque de services d'aménagement des parcelles entraîne des dégradations. Enfin, le système de justice n'est pas très sévère envers ceux qui commettent des infractions. Cette situation conduit les responsables à ne pas effectuer les contrôles sur la récolte.

D. Administration par les ministères

Les Ministères de l'environnement et de l'agriculture ont respectivement la charge de la préservation de la ressource et de la valorisation des plantes aromatiques et médicinales. Avec le retrait de l'Etat leur rôle est second par rapport aux activités du privé, puisque les entreprises et les collecteurs sont ceux qui organisent le secteur.

Aucune coordination n'existe entre les ministères afin de gérer et de préserver la ressource végétale.

Comme le montre les organigrammes des différents ministères, ce sont les domaines forestiers et pastoraux qui font l'objet d'une organisation spécifique au ministère de l'environnement et c'est la production agricole qui est ciblée par le ministère de l'agriculture. Les plantes ou les huiles essentielles ne constituent pas en tant que telles, un secteur à part entière (Annexe 2.3).

5. Projets internationaux en cours

a] **Projet international dédié au développement des PAM dans le cadre de la biodiversité**

Les recherches ont été effectuées auprès des responsables des personnes en charge de ces projets au ministère de l'environnement. D'après le Directeur Général de l'Environnement que nous avons rencontré, les projets internationaux dynamisent la filière tout en préservant la ressource. Le Directeur Général a insisté sur l'importance économique de la filière pour le pays, puisque le secteur des plantes aromatiques et médicinales est le premier secteur d'exportation pour le pays encore de nos jours. Les projets internationaux avec les financements de bailleurs extérieurs sont décisifs pour vitaliser le secteur.

Deux projets internationaux qui portent sur la biodiversité sont particulièrement importants d'après le Directeur Général car ils comportent un axe spécifique sur les plantes aromatiques et médicinales.

Le premier projet a commencé en janvier 2012 et doit finir en 2016. Il s'intitule « *Conservation et Utilisation de la Biodiversité dans les zones rurales en Albanie* ». L'objectif principal est l'amélioration et l'application des concepts de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, en incluant l'agro-diversité des « Alpes albanaises ».

Les axes prioritaires du projet qu'il nous a communiqués montrent la liaison systématique effectuée entre la production et la préservation :

- L'application de la stratégie nationale de la Biodiversité et du Plan d'Action, ainsi que d'autres stratégies nationales pour la biodiversité et le développement rural.
- La mise en place d'un système d'observation pour la biodiversité.
- L'amélioration d'aménagement des zones protégées.
- Le développement de la chaîne de valeur pour les produits agricoles en harmonie avec la biodiversité, des plantes aromatiques et médicinales sauvages, produits forestiers ligneux et non ligneux, afin d'augmenter les revenus de la population locale de façon durable.

Financé par GIZ pour une somme de 2 millions d'euros, ce projet est administré par le Ministère qui met en place progressivement de nouveaux outils de gestion. Des évaluations sont en cours

et les informations détaillées sur les résultats obtenus seront disponibles une fois le projet terminé (P. Abeshi, interview 2015).

b] Projet international dédié au développement des PAM dans le cadre de la gestion forestière.

Le second projet a commencé en janvier 2015 et doit s'achever en décembre 2019. Il s'intitule « *Le projet des services forestiers* ». L'objectif principal est de soutenir les pratiques durables de gestion de la terre et d'augmenter les revenus pour les populations situées dans les zones pilotes du projet, lesquelles se trouvent principalement dans les parties touchées par l'érosion.

Les composants principaux du projet sont :

- L'inventaire des terres forestières et pastorales communales
- L'enregistrement des ressources
- La mise en place d'un système d'information,
- La valorisation des ressources par le paiement des Services Environnementaux.

Financé par IBRD, GEF, SIDA, ce projet est structurant. Au total, une somme de 16 millions et 815 milles euros est dédiée à l'ensemble du projet. Encore à ses prémisses, ce projet est géré par le Ministère de l'Environnement qui n'est pas en mesure à ce jour de fournir des informations plus détaillées (P. Abeshi, interview 2015).

V – Cueillette et préservation de la biodiversité

1. Cueillette conduite par des populations vulnérables

Sur la majorité du territoire, l'exploitation des plantes sauvages est effectuée par des paysans ou des personnes des zones rurales n'ayant pas d'autres alternatives de travail. La plupart des cueilleurs appartiennent à des groupes sociaux vulnérables : les enfants, les femmes et les personnes en grande difficulté économique (figure 2.8).

Parfois, la récolte se fait sous le contrôle direct des grandes firmes exportatrices qui emploient une main-d'œuvre payée à la tâche et organisée en équipe de cueilleurs, comme c'est le cas à Berat, Permet ou Malesi e Madhe.

Selon les études, le nombre de cueilleurs est estimé entre 50 000 et 79 000, voire jusqu'à 100 000 personnes (De Coursey, 1999 ; Habili, Muharremi, et al. 2003, USAID, 2010) pour

toute l'Albanie. Ces chiffres restent à vérifier car il n'y a pas de statistiques exactes qui vérifient les personnes employées, d'autant que cette activité n'a pas de statut et n'est donc pas consignée dans les déclarations officielles.

Figure 2.8. Les cueilleurs en Albanie



Source : Les premières deux photos par l'auteur, 2015 ; les 4 tv ORA NEWS et Vision+, 2014

2. Une activité difficile conditionnée par les collecteurs

Les entretiens personnels conduits avec des cueilleurs de la région de Tepelene lors de la mission en Albanie en septembre 2015, montrent que les conditions de travail sont dures : vers deux ou trois heures du matin, les cueilleurs démarrent leur marche d'approche. Selon les plantes et les capacités physiques du cueilleur, cette activité peut durer jusqu'au soir. La cueillette s'exerce toute l'année car le calendrier se remplit en fonction des types de plantes à

ramasser. En hiver, se cueillent les fruits de genévrier, puis au printemps les plantes comme la mauve ou la camomille qui impliquent généralement les enfants et en été la sauge, le tilleul, l'origan etc.

Nos enquêtes conduites dans différents districts en 2015 confirment que pour la majorité des familles cette activité est la principale source de revenus. Tel est le cas des cueilleurs du district d'Ersek, de Permet et du district de Tepelene notamment à Dragot où 80% des habitants sont mobilisés pour exercer l'activité de cueillette.

Le collecteur Emanuel Cela rencontré lors de la mission en 2015 confirme les modes de fixation des prix : l'exploitation systématique des habitats des plantes sauvages est initiée par les entreprises exportatrices qui établissent une liste des plantes et de prix qui est transmise aux collecteurs régionaux ou localisés dans les districts. Ensuite en fonction de cette liste, le collecteur organise la cueillette en effectuant des commandes auprès des cueilleurs. Ils sont rémunérés à la tâche et les prix sont fixés par le collecteur.

Les cueilleurs approvisionnent les collecteurs et sont faiblement rémunérés. Les cueilleurs ne sont pas organisés. Ils n'ont donc pas de moyens pour exiger un changement dans les niveaux de rémunération. Les prix sont fixés par les collecteurs faute d'organisation ou d'association de cueilleurs que ce soit au niveau local ou au niveau national. La question de la préservation de la ressource ne se pose pas. Souvent la cueillette contribue à l'érosion de la biodiversité, car le fait que la cueillette soit payée à la tâche incite les cueilleurs à arracher les plants avec leurs racines pour augmenter le poids des plantes cueillies.

3. Listes des espèces menacées

Sans incitation économique et sans engagement à préserver les parcelles pour l'année suivante, les cueilleurs développent des pratiques qui ne prennent pas en compte la régénération durable de la biodiversité.

- Nos enquêtes conduites sur la récolte du tilleul près de Peshtan (district Tepelene) montrent que les cueilleurs arrivent de villes ou de villages voisins comme Këlcyre (district Permet). Uniquement soucieux de la quantité à ramasser, le cueilleur de tilleul coupe directement les branches au lieu de monter à l'arbre pour cueillir les fleurs : ramasser les fleurs, une fois au sol, est plus rapide et la rémunération augmente.

- Par ailleurs, outre la surexploitation des ressources, engendrée par une pratique minière de l'exploitation des plantes par les entreprises, les risques d'incendie constituent une menace permanente pour les ressources. Nous avons vu des territoires entiers brûler, entraînant un risque majeur pour la survie des espèces, comme dans le cas de la sauge. Ces incendies s'expliquent, là aussi, par les activités humaines. Certains cueilleurs nous ont dit que les bergers pour assurer un bon pâturage, mettent le feu aux parcelles pastorales.
- La pression sur la ressource s'explique aussi par le pillage des plants spontanés existants : les agriculteurs-cueilleurs se procurent directement les plants dans les habitats naturels en les arrachant afin de les mettre en culture. Cette pratique s'explique pour partie par l'absence de soutien direct (subventions pour l'achat de semences, la construction de pépinières etc.). Autrement dit, au lieu d'acheter les semences, ils prélèvent les plantes sauvages au gré de leurs besoins de mise en culture ce qui accroît la pression sur la ressource (tableau 2.7).

Tableau 2.7. La liste des espèces menacées d'extinction

Nom latin	Nom albanais	Nom français	Facteurs principaux de menace
Salvia officinalis	Sherebel	Sauge	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, l'arrachage avec la racine pour cultiver
Satureja montana	Trumez	Sarriette	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies
Laurus nobilis	Dafin	Laurier	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, le pâturage inapproprié
Origanum vulgare	Rigon	Origan	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, l'arrachage avec la racine pendant la récolte
Juniperus communis	Dëllinje e zezë	Genièvre commun	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, coupe de bois de chauffage ou autres fonctions de ménages paysans
Juniperus oxycedrus	Dëllinje e kuqe	Genévrier oxycèdre	
Tilia officinalis	Bli	Tilleul	Les mauvaises pratiques d'exploitation
Gentiana lutea	Sanza	Gentiane jaune	Les mauvaises pratiques d'exploitation, l'arrachage de toute la racine

Source : V.Hoxha, 2015

VI – Principales plantes mises en culture, transformation et gestion des marchés

1. La liste principale des PAM mises en culture et leur localisation

La mise en culture des PAM s'est renforcée dans les années 2000 (Kathe *et al.*, 2003). Des plants domestiqués se sont substitués à la cueillette des plantes sauvages. Les cueilleurs des villages, qui sont aussi des agriculteurs, commencent ainsi à planter de la sauge, de la lavande, du thym, de l'origan, selon les recommandations des politiques et des firmes exportatrices. Depuis la crise de 2008, la mise en culture prend une grande ampleur. Le tableau 2.8 montre les plantes aromatiques et médicinales mises en culture par les agriculteurs et qui approvisionnent la plupart des grandes entreprises exportatrices.

Tableau 2.8. Les principales plantes de culture en Albanie

Nom français	Nom albanais	Nom latin
Sauge	sherebel	Salvia officinalis
Romarin	Rozmarin	Rosmarinus officinalis
Origan	rigon	Origanum vulgare
Lavande	Lavandul	Lavandula officinalis
Coriandre	Precemol	Coriandrum sativum
Gentiane jaune	sanza	Gentiana lutea
Sarriette	trumez	Satureja montana
Bleuet	Cian	Centaurea cyanus

Source : enquêtes de terrain, 2015

La mise en culture de la sauge, du thym, de la lavande etc. se fait dans plusieurs districts d'Albanie selon l'entretien que nous avons eu avec Monsieur Filip Gjoka, président de l'association de collecteurs, exportateurs et des producteurs. Les photos de la figure 2.9, montrent la mise en culture de la sauge et de la lavande dans le district de Malesia e madhe, du bleuet dans celui de Korçe et de la sauge dans le district de Kukes.

Figure 2.9. La mise en culture de la sauge et de la lavande dans différents districts



Sauge (Malesi e Madhe)



Lavande (Malesi e Madhe)



Bleuet (Korçe)



Sauge (Kukes)

Source : auteurs, 2015 et A1, 4 tv ORA NEWS et Vision+,2014

2. Capacité productive : les surfaces cultivées en PAM

Selon une étude réalisée entre 2000 et 2003, on constate que la surface mise en culture pour les six plantes citées dans le tableau 2.9 est estimée à 1 877 ha (Kathe et *al.*, 2003). La sauge n'a pas été incluse par l'auteur, pourtant cette plante fait l'objet de mises en culture que certaines entreprises enquêtées estiment à plus de mille ha.

Tableau 2.9. Les plus importantes PAM cultivées en Albanie

Nom latin	Nom en français	Estimation de la surface cultivée en 2001 [ha]
Rosmarinus officinalis	Romain	600
Lavandula officinalis	Lavande	400
Thymus vulgaris	Thym	370
Coriandrum sativum	Coriandre	250
Ocimum basilicum	Basilic	150
Satureja montana	Sarriette	107

Source: Dedej, 2001 cité par Kathe et al., (2003)

3. Gestion de la culture dirigée par les collecteurs et exportateurs

Conformément aux lois n° 7491 et 7501 les terres agricoles étatiques ont été privatisées mais une partie est gérée par les communes. Comme pour toutes les cultures agricoles, les parcelles des PPAM qui sont mises en culture se gèrent par les agricultures qui sont également des propriétaires privés. Le rôle du Ministère de l'Agriculture est d'orienter les politiques agricoles au niveau national ainsi que d'aider les agriculteurs dans les districts par le biais de l'aide technique ou des subventions. Il n'existe pas de cellule dédiée aux plantes aromatiques comme le montre l'organigramme du Ministère de l'Agriculture : la direction des politiques agricoles gère la production, la vulgarisation et les données statistiques de l'ensemble du secteur (annexe 2.3).

La mise en culture des PAM est une activité qui est encouragée par la demande des exportateurs qui se sont orientés vers la mise en culture afin de répondre aux marchés mondiaux. Ainsi les grandes entreprises comme « AlbDucros », « Muçaj », « Xherdo » etc., afin d'assurer une quantité stable à l'exportation, ont investi dans la culture de certaines plantes comme le romarin, la lavande, le thym, la coriandre, la sauge et le basilic. Le tableau 2.10, ci-dessous, montre les plantes mises en culture par les grandes entreprises d'exportation (USAID, 2010).

Tableau 2.10. Les grandes entreprises d'exportation qui appuient la mise en culture

Nom des entreprises exportatrices	Plantes de mise en culture
Muçaj shpk	La Lavande, le Thym, la Sage
Xherdon	La Sarriette, le Thym, la Sage
AlbDukros Tepelena	La Sage
Elba Shehu	La Gentiane, le Bleuet, la Primevère
HERBA FRUKTUS shpk	L'Origan, le Bleuet
ALBANIAN HERB sh.a.	L'Origan, la Sage

Source : USAID, 2010

4. Une prolifération des surfaces avec l'appui du gouvernement et des agences de développement internationales

A la fin de l'année 2012, le gouvernement a décidé de soutenir les agriculteurs. Des subventions sont accordées pour les mises en culture des PAM. Cela concerne tous ceux qui cultivent une surface minimale d'1 ha. La région la plus connue est celle de Malesi e Madhe, déjà réputée pour cette activité durant la période communiste (figure 2.10).

Figure 2.10. La mise en culture de la sauge et de la lavande en 2013 dans le district de Malesi e Madhe



Source : Vox of America, 2013 ; télévision ABC New, 2013

Ces deux dernières années, la surface mise en culture s'intensifie notamment pour la sauge, la lavande, le thym et l'origan. Dans le district de Malesi e Madhe en 2013, certaines personnes que nous avons rencontrées estiment que la nouvelle surface cultivée serait de 1200 ha pour la sauge et de 200 ha pour la lavande. Dans la région de Shkoder, le nombre des personnes impliquées dans la mise en culture serait de l'ordre de 3 000 agriculteurs. Outre la région de Malesi e Madhe en 2014, dans le district de Fier, 29 agriculteurs ont mis spontanément en culture 30 ha de sauge. Cela indique les changements rapides qui sont en cours. Toujours selon ces sources, presque la moitié de la production totale albanaise serait cultivée. Le volume annuel actuel de plantes cultivées atteindrait environ 5 000 tonnes. Toute conclusion générale est cependant hasardeuse, du fait du manque d'information systématique sur le nombre, la surface cultivée, les types et la quantité de plantes produite. Les bases de données des

sections agricoles et le bilan annuel statistique du Ministère de l'Agriculture ne fournissent pas ces informations. Les chiffres sont ceux des exportateurs, des médias ou des études de terrain.

L'intensification de l'exploitation des plantes par la mise en culture s'explique pour partie par les politiques agricoles, puisque le gouvernement subventionne les infrastructures nécessaires à la mise en culture. Les aides sont fonction des investissements et dépendent également des choix technologiques. L'irrigation est facilitée. Les soutiens sont encore liés aux surfaces, et les versements s'effectuent à l'hectare pour un montant forfaitaire de 2 000 dollars américain/ha.

A la régulation nationale s'ajoute les projets de coopération internationaux qui appuient également l'intensification et la modernisation agricole. Ainsi, des programmes financés par l'USAID contribuent à moderniser le secteur en encourageant la mise en culture. Plusieurs agriculteurs ont commencé à coopérer et remplissent progressivement les conditions fixées par les bailleurs de fonds.

Enfin, comme mentionné auparavant, les exportateurs incitent les agriculteurs à fournir des plantes cultivées en leur garantissant la régularité d'achats. Selon Monsieur Filip Gjoka, président de l'association de collecteurs, d'exportateurs et de producteurs, la sauge actuellement produite à Malesi e Madhe représenterait 50% de la sauge totale albanaise. Elle s'exporte directement vers les Etats-Unis.

La convergence des incitations privées et de la régulation publique nationale et internationale pour moderniser le secteur en intensifiant la mise en culture contribue à modifier l'offre des plantes aromatiques et médicinales mises sur le marché national et international. Aujourd'hui, il semblerait que les nouvelles productions intensives, pilotées par les exportateurs approvisionnent les marchés extérieurs.

5. Les marchés des huiles essentielles

La production d'huile essentielle est une activité qui date depuis l'époque communiste. Ainsi, en 1947, le Ministère de la Santé avait planifié pour l'année 1948, 5 tonnes d'huile essentielle de ricin (*Ricinus Communis*) (A.N., F. 512, V.1947, D. 98, p. 47-48). Mais c'est en 1953, aidés aussi par les spécialistes tchèques, que le ministère prévoit l'installation de machines à distiller dans les districts de Tirane, Shkoder, Himare, Vlore, Tepelene, Elbasan et Korçe, afin de produire de 0,3 au 5 tonnes d'huile essentielle par an. 350 tonnes des stocks de différentes plantes ont été transformées en huile essentielle en 1957. En 1980, 23 distilleries sont implantées en Albanie. La gamme des plantes à distiller est large (sauge, thym, pin, laurier,

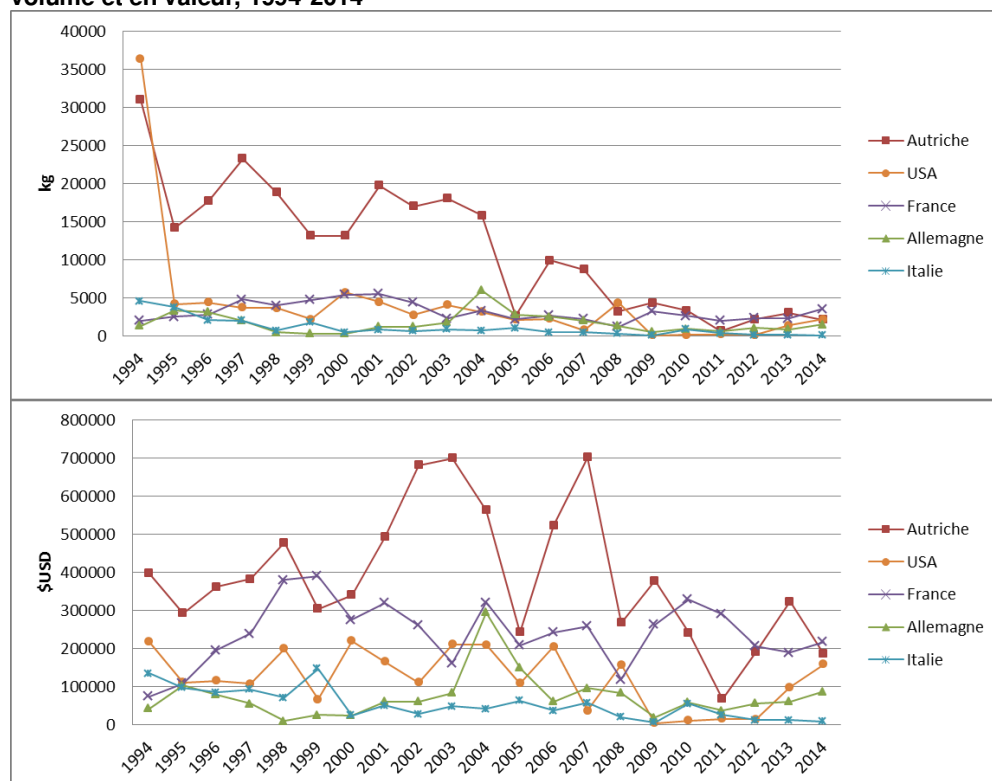
genévrier etc.) et répond à la demande de l'industrie de transformation (A.N., F. 490, V. 1985, D. 839, p. 12-13). A la fin de cette période (1988), on compte 13 types d'huiles essentielles produisant l'équivalent de 24 tonnes d'huile essentielle.

Après le système communiste, certaines firmes transforment les plantes en vrac et se spécialisent en huile essentielle, notamment pour l'huile essentielle de sauge, de myrte, d'hélichryse. Cette stratégie d'intégration est classique pour capter la valeur ajoutée. Elle est notamment suivie par des entreprises comme « TEALB », « Albania Trading Company » (ATC) ou « Profarma ».

Les achats d'huile essentielle de sauge, de genévrier, de sarriette ou d'origan s'effectuent dans les villes de Laçe, Elbasan et Delvin où se trouvent les entreprises.

L'Albanie, pays exportateur, est un pays tourné principalement vers les marchés des pays développés (figure 2.11).

Figure 2.11. Principales destinations des exportations albanaises d'huile essentielle en volume et en valeur, 1994-2014



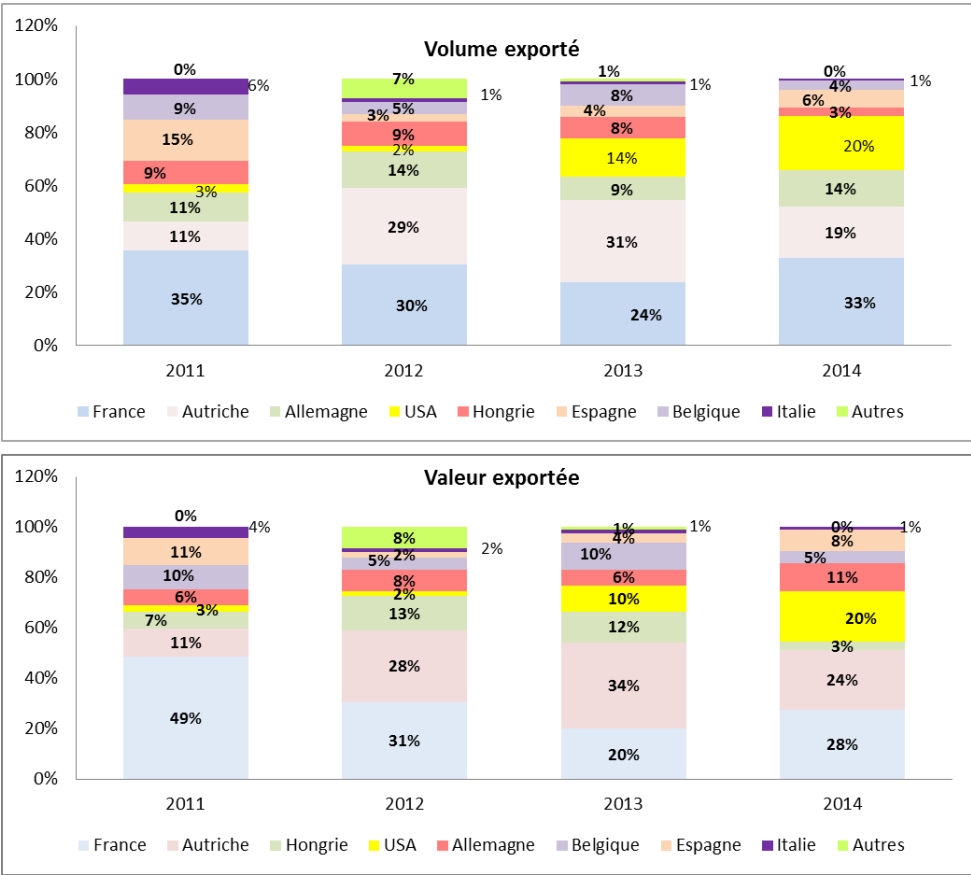
Source : *Elaboration par les auteurs, extraction (HS3301) Comtrade, octobre 2015*

Si nous prenons comme année de base l'année 1994, pendant la période 1994-2014, on peut noter que l'Autriche reste toujours le premier pays de destination des exportations albanaises malgré un taux annuel qui baisse de 13% (figure 2.11, ci-dessus). Viennent ensuite les Etats-Unis et l'Italie qui baissent respectivement à un taux annuel de 13% et de 18 %. La France et l'Allemagne ont des taux qui augmentent respectivement pour le premier de 1% et pour le second de 3%. Ainsi, **en volume**, la quantité moyenne exportée était de 30 tonnes par an. Les principaux pays de destination, sont l'Union Européenne (Autriche, France, Allemagne, Italie, Hongrie, Espagne et Belgique) et les Etats-Unis (annexe 2.4). Et **en valeur**, l'Autriche domine le marché, même si le taux annuel décroît de 4%, jusqu'en 2014. La France est en deuxième position avec un taux qui croît de 6%. Elle est suivie par les États-Unis qui décroissent à un taux de 2%. La valeur des exportations vers l'Italie baisse à un taux de 13%.

Depuis 2008, la structure **en volume** des principaux pays de destination se présente ainsi : la France est le pays qui absorbe la plupart du volume exporté, avec une moyenne de 22%. En deuxième position, viennent l'Autriche avec une moyenne de 22%, suivie par l'Allemagne qui est en troisième place, avec une moyenne de 12%. Les Etats-Unis sont en quatrième position avec une moyenne de 10%. Ils sont suivis par la Hongrie et l'Espagne ayant tous les deux une moyenne de 7% chacun, la Belgique de 6% et enfin, l'Italie avec 2% (figure 2.12).

En valeur, depuis 2008, la France occupe également la position dominante (32%), suivie par l'Autriche (22%), les États-Unis, la Hongrie (9 % chacun), l'Allemagne (8%), la Belgique (7%), l'Espagne (6%), et enfin l'Italie (2%).

Figure 2.12. La structure de répartition en % du volume et de la valeur des exportations d'huile essentielle pour les huit principaux pays, période 2009-2014



Source : Elaboration par les auteurs, extraction (HS3301) Comtrade, octobre 2015

6. Problèmes de qualité et d'information

Les réseaux de clientèle sont anciens et la réputation de l'Albanie est établie à l'étranger. Traditionnellement, les importateurs étrangers recherchent en Albanie la qualité des plantes spontanées, car la sauge sauvage autochtone par exemple a des caractéristiques spécifiques. La mise en culture opère une rupture dans les circuits de commercialisation. Même si du temps du régime communiste une partie des plantes étaient cultivées, l'extension de la production intensive se heurte aujourd'hui aux normes du marché international. Les standards et les règles qualité en vigueur aux Etats-Unis ou en Europe exigent notamment un contrôle des pesticides et des herbicides. Les principaux pays destinataires des exportations en provenance de l'Albanie imposent de nouveaux contrôles phytosanitaires sur les plantes.

Ainsi, selon Monsieur Filip Gjoka, « plusieurs camions ont dû faire marche arrière d'Allemagne à cause du problème de la qualité. Si nous continuons comme ça, la compagnie turque « QYTAS » qui a commencé à cultiver la sauge en Turquie, risque de capter le marché international et surtout celui des États - Unis, qui jusqu'à présent est dominé par nous ».

Ce refus de mise en marché de certains lots de plantes se traduit immédiatement par la perte de marchés extérieurs. Les pays concurrents notamment la Turquie se positionne sur les segments de marché de qualité. La baisse des exportations a des répercussions sur le marché interne et provoque des baisses dans les approvisionnements auprès des producteurs. Ainsi, au mois de juin-juillet 2014, les agriculteurs et notamment ceux du district de Kukës ont connu des difficultés pour vendre leur production de sauge selon les informations que nous avons recueillies.

Selon le Ministre de l'Agriculture actuel, Monsieur Edmond Panariti rencontré au mois de mai 2015, le problème s'explique par la diminution du principe actif des plantes une fois qu'elles sont cultivées. Cette analyse est également partagée par le président d'associations Monsieur Filip Gjoka. Il estime que la sauge cultivée ne donne que 0,5 jusqu'à 0,7 % du principe actif, contre 1,5 %, pour la sauge spontanée. Elle est donc classée en deuxième catégorie sur le marché international ce qui lui fait perdre de la valeur et met dans les difficultés les exportateurs mais aussi l'image de la qualité de la sauge albanaise.

Les risques de perte de marchés extérieurs sont donc réels, mais pour l'heure la mise en culture se poursuit. Les contrôles ou les conseils quant à l'utilisation de pesticides ne semblent pas être mis en place.

VII – Organisation de la collecte : activité pilotée par les entreprises d'exportation

En s'appuyant sur les critères de taille tels que définis par l'étude de l'USAID (2010), trois types d'entreprises organisent la collecte des plantes. Les premières sont les firmes qui stockent moins de 200 tonnes par an, les secondes sont les entreprises qui collectent entre 200 et 500 tonnes par an et les troisièmes sont les entreprises qui collectent plus de 500 tonnes par an. Les enquêtes conduites en 2015 auprès de responsables d'entreprises situés dans différents territoires de l'Albanie ont permis d'identifier et de localiser les principales entreprises tout en les triant en fonction de leur taille. Ce travail spécifique de cartographie couplé à un travail d'analyse et d'entretiens facilite la représentation des zones d'implantation des entreprises qui pilotent la chaîne de valeur.

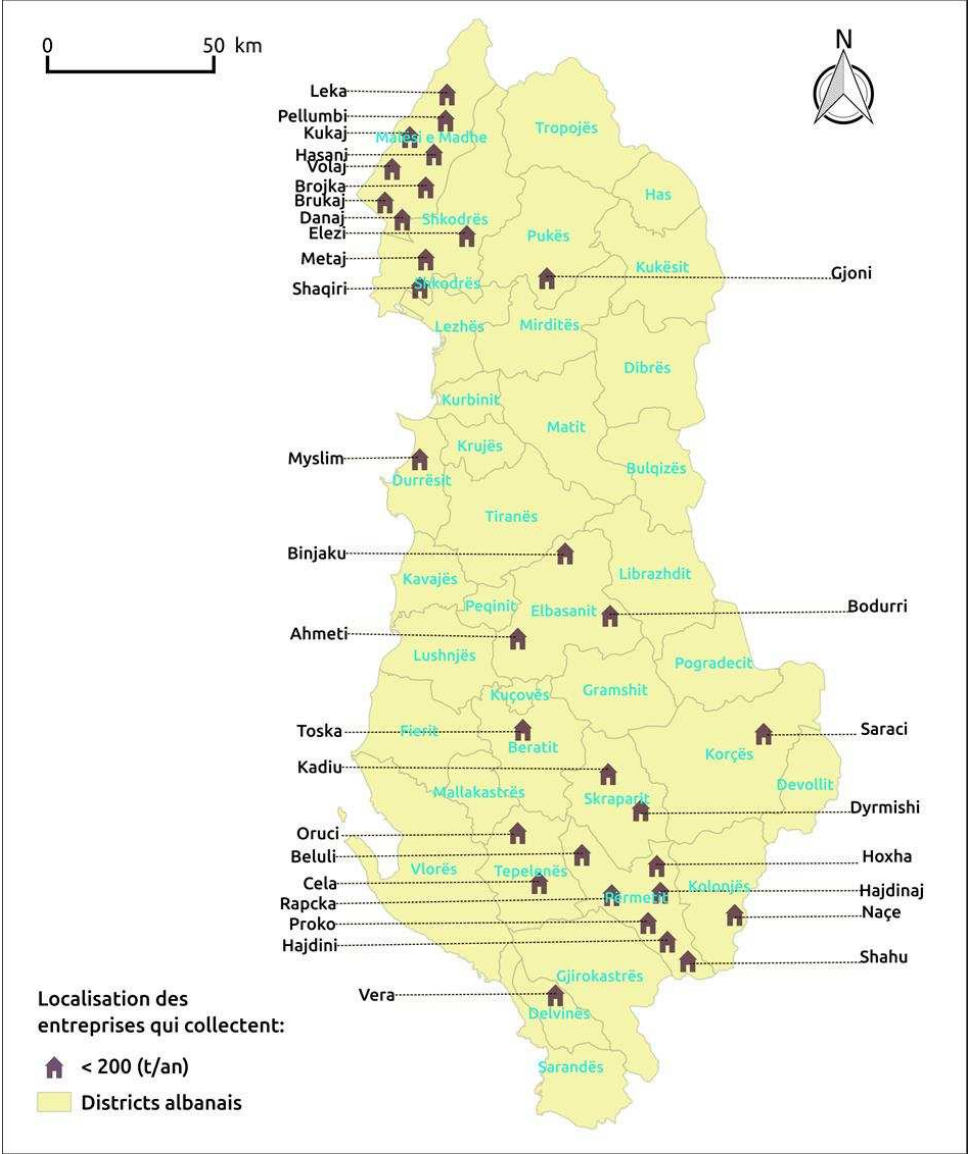
1. Les petits collecteurs locaux, un nombre difficile à définir

La carte (figure 2.13) représente la localisation des petites entreprises de collecte. Mais le nombre des entreprises qui collectent moins de 200 tonnes par an est difficile à renseigner car les petites quantités échappent aux observations du marché et des acteurs sur place. Selon le collecteur Monsieur Emmanuel Cela que nous avons rencontré au cours de la mission en 2015, la plupart de ces petits collecteurs travaillent de façon informelle (entretien avec le collecteur Emanuel Cela, 2015).

Comment on peut le voir sur la carte, la plupart des collecteurs se trouvent au Nord de l'Albanie dans le district de Malesi e Madhe (9 collecteurs) et au Sud dans le district de Permet (8 collecteurs). Cela confirme l'activité des PAM dans ces deux districts. Elle est une tradition que ce soit pour la cueillette sauvage ou la mise en culture notamment pour le district de Malesi e Madhe.

Les collecteurs rencontrés se trouvant dans le district de Tepelene, Permet et Ersek, ont presque tous les mêmes caractéristiques en termes d'infrastructure de stockage. À cause du manque de financement, ils utilisent des bâtiments qui datent du système communiste et qui ont été privatisés suite au changement de régime. Ils disposent encore de vieilles machines de traitement pour tamiser les plantes comme nous l'a montré le collecteur Cela pour l'origan ou la sauge. Malgré les faibles quantités et les mauvaises conditions de stockage, certains de ces petits collecteurs cherchent à se positionner sur les marchés extérieurs. Ils ciblent des marchés à l'étranger comme c'est le cas de « Cela » et « Oruci » à Tepelene et « Hajdinaj » à Permet. En ce qui concerne la capacité de collecte, certains de ces collecteurs dépassent le seuil des 200 tonnes allant même jusqu'à 300 tonnes par an (Entretiens en 2015 avec Emanuel Cela, collecteur de Hormove, Tepelene).

Figure 2.13. Localisation des petits collecteurs en Albanie



Source : V.Hoxha, 2015

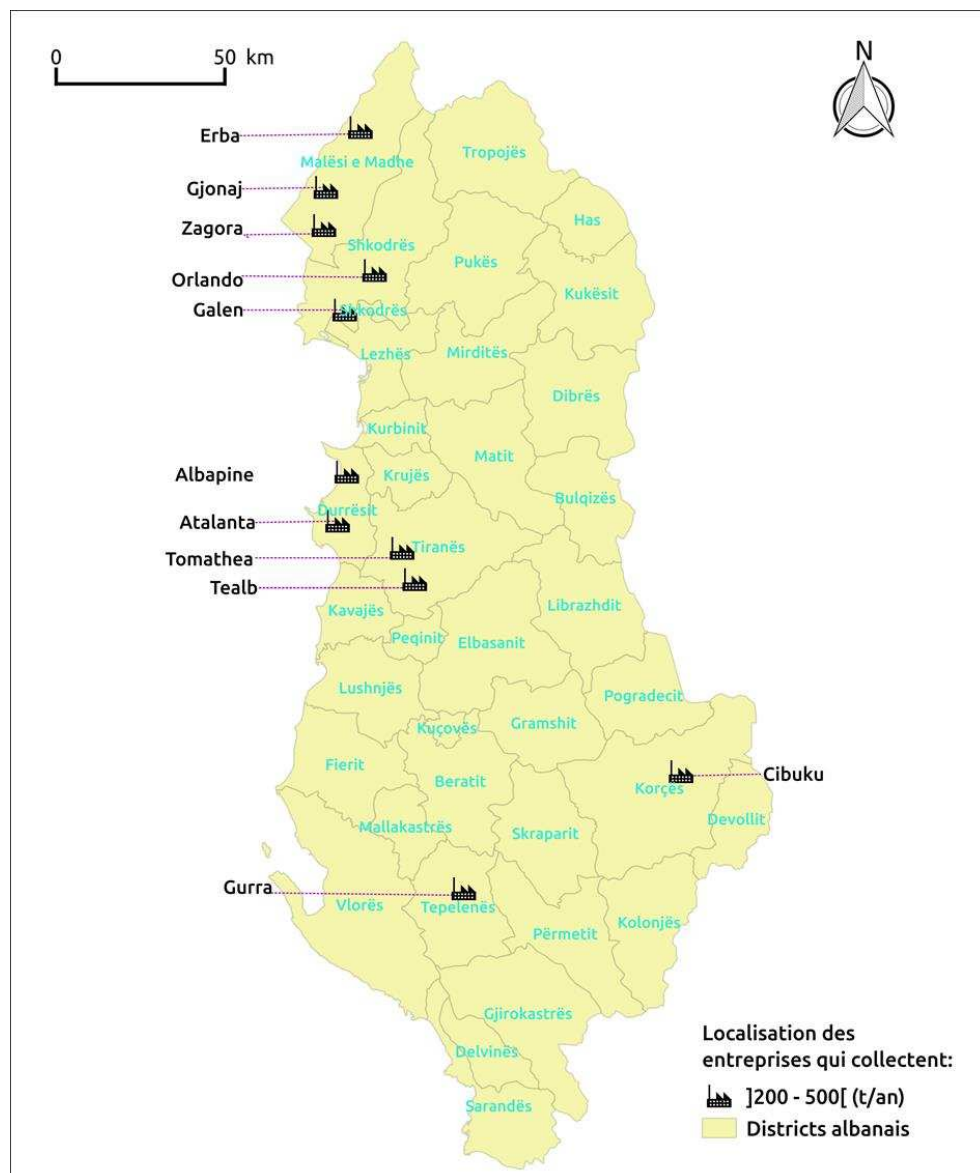
2. Les moyennes entreprises de collecte et de transformation régionale

Les entreprises qui collectent entre 200 et 500 tonnes par an, sont à peu près une dizaine. Celles-ci ont plus de capacités physiques, logistiques et financières ; elles collectent un volume important de plantes et font aussi la transformation. Certaines ciblent l'exportation comme c'est le cas de l'entreprise « Gurra » localisée à Tepelene qui a exporté la sauge aux États-Unis et en Allemagne, ou des collecteurs tels que Cibuku localisé à Korça ou Orlando localisé à Malesi e Madhe.

Comment on peut le voir sur la carte ci-après (figure 2.14), la majorité des moyens collecteurs est située au centre (Tirana - Durrës) et au Nord de l'Albanie (Shkoder - Malesi e Madhe). Le choix de localiser les entreprises près des grands centres urbains et commerciaux montre l'importance accordée à la commercialisation. Ces acteurs économiques investissent depuis peu dans la mise en culture, comme c'est le cas des collecteurs du District de Malesi e Madhe. Certains choisissent d'investir sur des petites surfaces afin de ne pas prendre trop de risques comme la firme « Galen » qui a mis en culture 3 ha de thym (USAID, 2010).

Les autres entreprises comme la firme « Orlando » située à Shkoder cherchent à se différencier par la transformation de la matière première en produit semi-fini comme c'est le cas pour l'huile essentielle. Étant une entreprise de distillation depuis l'époque communiste, le propriétaire a préservé son métier. Ainsi, il distille la sauge, la lavande, la sarriette etc. Pour garantir une quantité stable, il se fournit auprès des petits collecteurs locaux à Kukës, Malesi e Madhe et Krujë (USAID, 2010).

Figure 2.14. Localisation des moyennes entreprises de collecte et de transformation

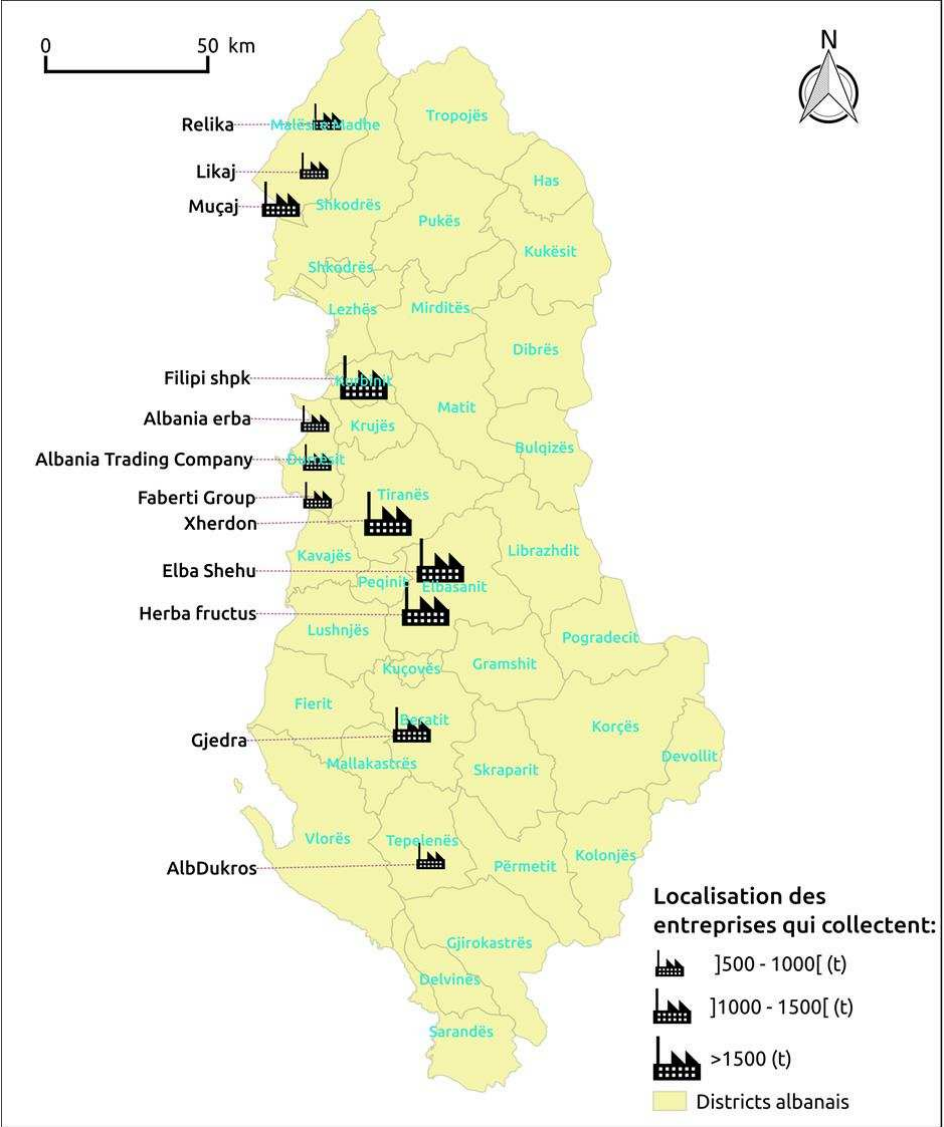


Source : V.Hoxha, 2015

3. Les grands entreprises de collecte, de transformation et d'exportation

Les grandes entreprises qui collectent, transforment et exportent les plantes en Albanie sont près des centres urbains. Elles sont situées au Nord, au centre et au Sud dans les zones de plus forte concentration de cueillette (figure 2.15, ci-dessous).

Figure 2.15. Localisation des grands et moyens exportateurs, traiteurs et collecteurs et leur classification selon la taille en quantité exportée, en Albanie



Source : V.Hoxha, 2015

En effet, ce sont elles qui pilotent tout le secteur des PAM en Albanie. Depuis les années 2000, le monopole de la grande entreprise AlbDucros s'est transformé en concurrence répartie entre six ou sept autres grandes entreprises qui ont chacune une moyenne d'exportation d'environ 1000 tonnes par an.

Aujourd'hui, selon Monsieur Filip Gjoka propriétaire de la firme « Filipi Co » et président de l'Association des Collecteurs, Exportateurs et Transformateurs des PAM en Albanie (ACPEMP), les entreprises exportatrices les plus importantes de la filière sont : « Filipi Co », « Elba Shehu », « Xherdon », « Herba Fructus », « Mucaj » et « Gjendra ».

Les entreprises les plus puissantes comme « Filipi Co » et « Elba Shehu » exportent une moyenne de 1500 tonnes par an ; leur chiffre d'affaires est estimé entre 3 et 5 millions de dollars américains. La firme « Filipi Co » emploie 250 ouvriers.

Selon le responsable de la firme « Filipi Co », la firme exporte environ 600 à 1 000 tonnes de sauge par an et environ 600 tonnes d'autres plantes. Cette société produit et commercialise également 3 tonnes d'huiles essentielles de sauge, de thym et de lavande par an. Lorsque les stocks de plantes ne sont pas suffisants, elle importe du Monténégro et de la Bosnie. 50% de son marché est destiné aux Etats-Unis et 35% va en Europe (la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie et la Croatie). Un de ses principaux clients aux Etats-Unis est la compagnie « AASY ». En France, les relations sont établies de longue date avec l'entreprise « Naturex » située à Avignon. Selon le responsable de la firme toujours, l'année 2015 est marquée par des problèmes de qualité : des lots exportés ont été rejetés. Les raisons du rejet ne sont pas claires, mais les retours ont été effectifs notamment en France.

Selon un entretien réalisé avec le président d'une autre entreprise, la firme « Gjendra », les plantes les plus importantes pour l'exportation sont : la sauge avec une moyenne de 700 tonnes par an, le fruit de ronce avec environ 400 tonnes par an, la feuille de sarriette avec environ 100 tonnes par an, la feuille d'ortie avec environ 40 tonnes par an, etc. Les enquêtes conduites auprès d'autres entreprises montrent que les stratégies d'investissement et de mise en culture sont partagées et que la question des rejets est également un souci commun.

Il est intéressant de noter que la compagnie « Albducros Tepelena » a perdu beaucoup de poids sur le marché. Alors qu'elle exportait au moins 2 500 tonnes annuellement jusqu'en 2008, aujourd'hui elle n'exporterait plus que 500 tonnes annuellement selon les entretiens que nous

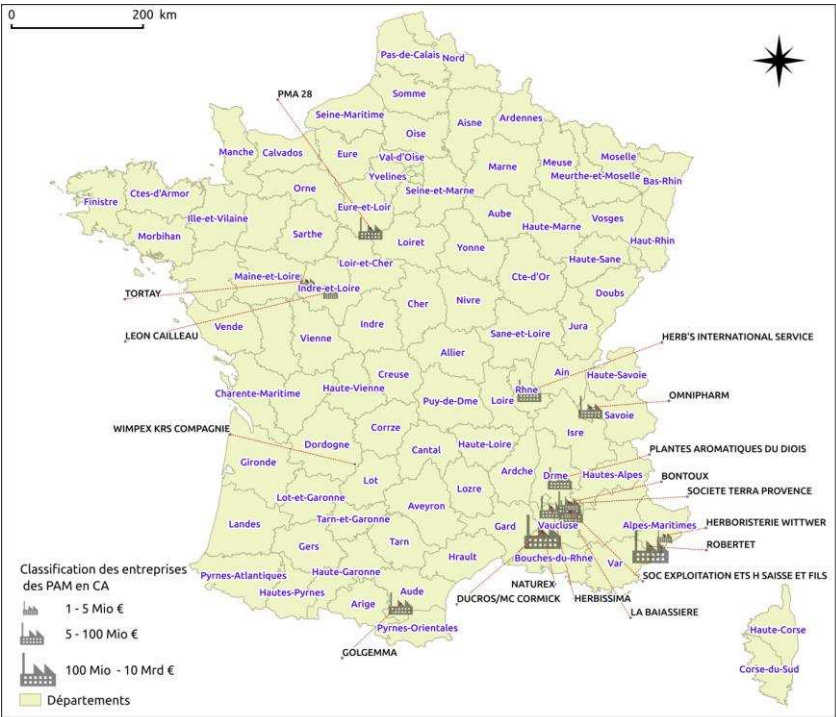
avons eus avec ses concurrents. Là aussi, l'information fournie nécessiterait de plus amples investigations.

4. Les firmes utilisatrices étrangères des PAM albanaises

Il serait important de conduire des enquêtes auprès de firmes telles que « Martin Bauer » située en Allemagne et réputée pour les anciens contrats établis avec des firmes albanaises comme « Krauter Mix » ou « Kutas ». En effet, l'Allemagne occupe une place centrale sur le marché des exportations et a de tout temps été un interlocuteur privilégié pour la commercialisation des plantes albanaises. Les enquêtes ont cependant porté exclusivement sur la France faute de temps et de moyens. Ce travail mériterait d'être étendu car il permet de croiser les informations et d'affiner l'analyse.

La figure 2.16, ci-dessous, localise les entreprises françaises importatrices de plantes en provenance d'Albanie. Les firmes qui ont le plus de poids sont « Naturex », « Robert SA », ou « Ducros/MC Cormik » avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros.

Figure 2.16. Localisation des firmes importatrices françaises et leur classification selon le CA en France



Source : V. Hoxha, 2015

L'enquête conduite auprès des entreprises françaises importatrices de plantes aromatiques et médicinales est un premier relevé des impressions qu'ont bien voulu nous confier les responsables des entreprises. En effet, nombreuses ont été les réponses négatives. Les questionnaires détaillés qui comportaient de nombreuses questions quant au volume, au prix ou aux certifications n'ont jamais été renseignés. Seules les réponses orales, parfois données sous le sceau du secret, ont fourni quelques indications sur l'état des relations entre les entreprises françaises et albanaises.

- L'Albanie est considérée par tous responsables consultés comme un interlocuteur de longue date. C'est le premier pays exportateur au monde de feuilles de sauge et c'est aussi un pays réputé pour la cueillette sauvage.
- Une des entreprises spécialisées en importation de plantes aromatiques et médicinales (10 tonnes de chaque type de plantes aromatiques et médicinales par an comme la sarriette, le thym, le romarin etc.) a insisté sur l'organisation et la fiabilité des circuits de commercialisation. Après plus de dix-huit ans d'importation de plantes réalisées auprès d'entreprises comme « Ducros » ou « Guga », les échanges sont stables. Le marché est maîtrisé et tous les contrôles sur les pesticides métaux et les métaux lourds confirment la qualité obtenue. Les prix pratiqués sont proches du niveau international.

VIII – Structuration du marché intérieur, stratégies de différenciation et partage de la valeur

1. La structure du marché intérieur

Ce marché est composé par les cueilleurs - producteurs et les petits collecteurs qui sont fournisseurs de matière première. Les transformateurs/utilisateurs sont fournisseurs des produits transformés. Viennent ensuite les détaillants.

Les transformateurs-utilisateurs les plus connus sont la firme « *Albania Trading Company* » (ATC) et la firme « Profarma ». La première transforme plus de 50 variétés de plantes pour une quantité qui dépasse 500 tonnes par an. Les plantes principales sont la sauge, le romarin, l'origan, le thym etc. Cette entreprise fabrique des produits de santé, d'huile essentielle, des thés naturels, des tisanes et d'autres produits de santé.

La firme « Profarma » a une longue tradition dans la production des médicaments puisqu'elle a été l'entreprise d'État en charge de ce secteur durant la période communiste. Son activité perdure, même si elle s'est privatisée. Elle utilise plusieurs variétés de plantes.

Trois autres entreprises, « Ylli Meraj » et « TEALB » sont localisées sur le district de Tirana et la dernière « LLAKMANI » est localisée dans le district de Pogradec. Celles-ci transforment les plantes en fonction de l'usage final et fournissent les marchés qu'ils soient ceux de la grande distribution ou ceux du détail. Leurs réseaux de distribution sont maîtrisés qu'il s'agisse des grandes surfaces ou des boutiques de quartiers, telles que les pharmacies ou les petits commerçants informels qui vendent aux bords des routes (figure 2.17).

Figure 2.17. Les différents détaillants du marché intérieur des PAM



Source : par les auteurs, 2015

Pour fabriquer leurs produits, les entreprises de transformation prennent la fourniture chez les collecteurs dispersés sur tout le territoire. Ainsi, « Ylli Meraj » se procure la matière première au Sud de l'Albanie (Tepelene, Permet, Gjirokaster) puis procède à des petites conditionnements avec des sachets en plastiques de taille 30-100 gr.

La firme « TEALB » s'approvisionne également dans les districts Sud de l'Albanie. Les plantes principales sont le thé de montagne, très utilisé par les familles albanaises, le romarin et l'origan

pour les restaurants et les fabriques des saucisses (USAID, 2010). La majorité de ses produits se vend dans les supermarchés de Tirana.

La troisième entreprise « LLAKMANI » est spécialisée surtout dans la fabrication d'orchis bouffon vendu dans les grands supermarchés de Tirana (USAID, 2010).

La maîtrise des circuits d'approvisionnement et de distribution par ces firmes leur garantit une stabilité économique qui est renforcée par une demande accrue en plantes aromatiques et médicinales.

2. Les stratégies de positionnement sur le marché international et la différenciation

En s'insérant sur le marché international, les entreprises de collecte albanaises comme les exportateurs doivent s'adapter à la concurrence interne et externe ainsi qu'aux nouveaux standards internationaux.

Selon l'enquête conduite avec Monsieur Filip Gjoka, pour faire face à la demande, certaines plantes s'importent du Monténégro, de la Bosnie, de la Serbie, du Kosovo par les firmes albanaises. Elles sont ensuite réexportées vers la Turquie en même temps que les plantes albanaises. Selon Monsieur Filip Gjoka, le marché est très fluctuant : « *On ne sait jamais ce qui va se produire. Aujourd'hui, ce sont les entreprises de pays comme la Turquie qui exercent une pression sur le marché, mais demain elles peuvent perdre du poids* ».

Il faut également pouvoir développer des produits transformés et miser sur l'huile essentielle notamment.

Les enquêtes conduites auprès de quatre grandes entreprises d'exportation en Albanie confirment l'importance de la distillation de l'huile essentielle. Le président de l'association des entreprises d'exportation, de collecte et de production des PAM et président de la firme « Filipi Company », distille certaines plantes aromatiques et médicinales dont les principales sont la sauge et lavande. La quantité moyenne est estimée à 6 tonnes pour la sauge et 3 tonnes pour la lavande chaque année.

Les entreprises françaises qui utilisent les huiles essentielles en provenance d'Albanie expriment des observations quant aux marchés des huiles essentielles en provenance d'Albanie que l'on peut résumer ainsi :

Elles préfèrent travailler avec un intermédiaire de commerce pour que ce dernier porte la responsabilité de la mise en marché. En choisissant de passer par un intégrateur, ce dernier maîtrise les qualités, les flux financiers et garantit la certification qu'elle soit biologique ou équitable. Cette stratégie permet notamment de prendre de la distance par rapport à des marchés nouveaux à très haute valeur ajoutée dont les circuits et les origines sont peu ou mal contrôlés. La période actuelle de financiarisation des marchés entraîne le développement rapide de nouveaux négociants cherchant à se positionner sur des marchés porteurs comme l'huile essentielle de rose vendue à 7 000 euros le kilo au prix de gros et 14 000 euros le litre au détail. Certaines analyses conduites sur des échantillons importés de cette huile essentielle ont montré que les taux de pesticides et les mélanges étaient élevés. Afin d'éviter les contrôles et les retours de marchandises, l'entreprise française se tourne vers un intégrateur à même de certifier le caractère non frelaté du produit labellisé Bio.

Les entreprises en Albanie sont conscientes des problèmes de commercialisation des huiles, mais aussi plus largement des plantes aromatiques et médicinales. Elles font face à des problèmes de conformité notamment en ce qui concerne les taux élevés de pesticides et de métaux lourds et des problèmes d'organisation (délais, paquets, ...).

Dans ces conditions, ces entreprises cherchent à se différencier en modernisant leurs infrastructures et en certifiant leurs activités sous des labels qui leurs garantissent les accès aux marchés extérieurs. Les certifications ISO sont prises afin d'éviter les fluctuations du marché. Ainsi, des entreprises investissent beaucoup dans l'infrastructure afin d'augmenter la qualité des produits tout en certifiant les processus industriels. Par exemple, « Filipi Co » a investi plus d'1 million en technologie de stockage (figure 2.18). Cette dernière a installé en 2015 une unité de nettoyage innovante importée d'Allemagne.

Figure 2.18. Les lieux de stockage de la firme « Filipi CO », 2015



Source : <http://www.filipicompany.com>, 2015

La firme « Xhedron » a investi 1 300 000 euros dans une chaîne de transformation des huiles essentielles et des plantes sèches ainsi que dans des nouveaux bâtiments depuis 2012. Il en va de même pour la firme « Mucaj » qui a investi près de 300 000 \$ dans une chaîne de traitement avec une capacité de transformation et d'exportation de 1 300 tonnes (figure 2.19).

Figure 2.19. Les lieux de stockage de la firme « Mucaj », 2015



Source: <http://www.mucajherbs.com>

Chacune de ces entreprises suit les standards internationaux de stockage, de conditionnement et d'envoi. Parfois certaines d'entre elles choisissent de se différencier en ajoutant aux standards ISO, des certifications HHACCP ou des labels de qualité comme le label biologique.

D'autres stratégies de commercialisation se focalisent sur la différenciation par les signes de qualité, y compris dans le domaine de Kosher (annexe 2.5). Les entreprises cherchent ainsi à garantir leur accès au marché extérieur, comme la firme « Herba Fructus ». Cette dernière a opté pour une démarche lui permettant d'obtenir le label Bio pour la sauge, le thym et l'ortie. Selon la firme et une étude de l'USAID, ce changement stratégique se serait traduit par un *premium* de prix de 15 à 20% (USAID, 2010). Ce *premium* de prix mériterait d'être validé par des recherches complémentaires.

3. Répartition peu équitable de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée se crée sur l'ensemble des maillons de chaîne mais la répartition n'est pas équitable. Les cueilleurs ne sont pas organisés, n'ont pas de pouvoir de négociation et les prix leurs sont imposés par les collecteurs.

Le tableau 2.11, ci-dessous, montre les prix en monnaie albanaise et en dollar américain des principales plantes qui sont ramassées par les cueilleurs ou les producteurs pour être ensuite vendues au poids aux collecteurs (période 2008-2013).

Tableau 2.11. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs/producteurs, pendant la période 2008-2013

Nom français	2008		2009		2010		2013	
	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg
Sauge	120-130	1,3 - 1,5	170-190	2	140-180	1,6-2	150-200	1,4-1,9
Sarriette	120	1,3	80	0,9	80-90	0,9	90-10	1
Grand Sureau	600	6,5	500	5,4	450-500	4,7-5,26	400-500	3,8-4,3
Bleuet	650-700	7-7,6	700	7,7	450-500	4,2-5,2	350-400	3,4-3,9
Origan	250	2,7	180	1,9	200	2,1	200-250	1,95-2,4
Genévrier	100	1,08	110	1,2	120	1,3	150	1,45
Thym	120	1,3	110	1,2	110	1,15	100	0,9
Lavande	140-150	1,5-1,6	130	1,4	200-250	2,1-2,6	300-400	2,9-3,8
Romarin	80	0,8	85	0,9	90	1	90-100	0,9-1
Mûre	70	0,7	40	0,4	40	0,4	40	0,38
Ortie	120	1,3	140	1,5	120	1,3	100	1
Primevère officinale	650-700	7-7,6	700-750	7,6-8,2	700-750	7,3-7,9	750-800	7,2-7,7
Gentiane jaune	800	8,7	850-900	9,3-9,8	900-950	9,5-10	900-1000	8,7-9,7

Source : USAID, 2010 (2008-2009) ; Pazari, 2014 (2010, 2013)

Les principales plantes cueillies sont : la sauge, le tilleul, l'ortie etc.

Dans le tableau 2.12, les prix ont été actualisés pour la période 2013–2015 à la suite des enquêtes et entretiens conduits avec les cueilleurs en 2015.

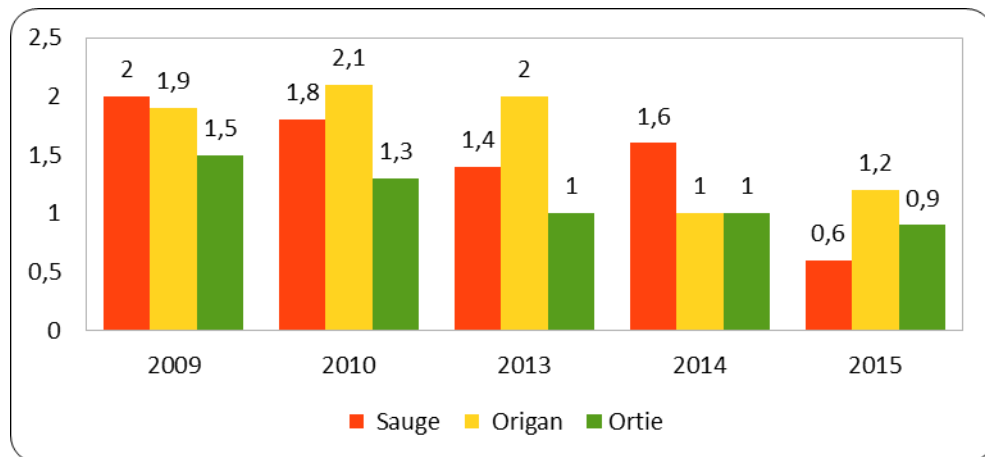
Tableau 2.12. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs pendant la période 2013-2015

Nom albanais	Nom français	2013		2014		2015	
		Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg
Sherebel	Sauge	110	1,1	160	1,6	60-100	0,4-0,8
Rigon	Origan	100	1	100	1	150	1,2
Hithër	Ortie	100	1	110	1	100	0,9
Caj mali	Thé de montagne	800	8	800	8	1000	8,2
Murrize	Aubépine	200	2	200	2	200	1,7
Bliri	Tilleul	300	3	500	5	500	4
Dafin	Laurier	80	0,8	80	0,8	80	0,65
Salepi	sauce						
	Orchis	2 500	25	2500	25	2500	22
	bouffon						
Barë	Mélisse	90	0,9	80	0,8	60	0,5
blete	officinale						
Kamomil	Camomille sauvage	500	5	500	5	500	4,2

Source : par les auteurs, 2015

A part la sauge, les prix en valeur monétaire albanaise ne varient pas beaucoup (figure 2.20).

Figure 2.20. L'évolution des prix pour certaines plantes spontanées de cueillette en USD/kg



Source : par les auteurs, 2015

Les prix sont liés aux fluctuations du taux de change USD/Lekë. L'effet du taux de change engendre des baisses de rémunération, puisque ces variations sont répercutées sur les prix fixés par les collecteurs auprès des cueilleurs. Ainsi, le prix de la sauge passe de 1,1 USD/kg en 2013 à 1,6 USD/kg en 2014.

Pour les cueilleurs la répercussion des variations de prix sur le prix d'achat aux producteurs infléchit négativement leur rémunération. Vu que les cueilleurs sont payés au poids et en fonction d'un prix qui leur est imposé par les collecteurs, la rémunération des cueilleurs baisse. Les calculs réalisés montrent que la rémunération se situe généralement en dessous de dix à quinze euros par jour (Annexe 2.6).

La chaîne de valeur pilotée et organisée par les collecteurs et les grandes entreprises d'exportation soumet les producteurs-cueilleurs aux variations du marché. La concurrence internationale et les rejets de certains lots de plantes exportés entraînent des fluctuations de prix qui sont répercutées sur les producteurs-cueilleurs. Les cueilleurs et les producteurs de plantes n'ont pas de statuts et suivent les règles des collecteurs.

IX – Conclusions et perspectives

L'Albanie est un pays exportateur et utilisateur de plantes aromatiques et médicinales de longue date. La richesse de la flore albanaise est reconnue et la sauge est la plante emblématique des exportations de l'Albanie vers le reste du monde. La part du sauvage par rapport au cultivé diminue car les programmes successifs de mise en culture s'amplifient dans les cinquante dernières années. Des projets internationaux ont permis d'identifier la flore et d'organiser la gestion et le suivi du domaine agro pastoral.

Cependant, même si des projets de préservation existent, la priorité est donnée à l'exploitation économique de ces ressources. Le fait que l'Albanie connaisse d'abord un système de concession privé au début du vingtième siècle, puis la planification d'Etat pendant la période communiste (1945-1990) pour passer à une période de transition et d'intégration au marché mondial de nos jours détermine fortement la priorité accordée à l'exploitation des ressources et infléchit les types de relations et de contrats actuellement en place. La structuration du secteur est déterminée par l'héritage d'une organisation centralisée où les cueilleurs ont le statut d'une main-d'œuvre organisée pour répondre aux demandes des besoins d'approvisionnement en volume. Les enquêtes conduites sur le terrain débouchent sur trois principales caractéristiques de l'organisation du secteur :

- **Un secteur organisé et structuré autour des collecteurs et des grandes entreprises d'exportation** : ce sont les collecteurs qui approvisionnent le marché et qui fixent les prix. Ces derniers pilotent la chaîne de valeur depuis le tournant des années 1990. Ils jouent un rôle plus ou moins central dans la filière en fonction de leurs tailles :
- Un petit collecteur (moins de 200 tonnes) s'approvisionne sur un territoire spécifique. Il connaît les cueilleurs, leur capacité de cueillette et stocke la matière première. Il peut également exercer des fonctions de transformation voire d'exportation s'il maîtrise directement le circuit de commercialisation ce qui lui confère d'autant plus de poids lors de la fixation des prix.
- Le moyen collecteur (jusqu'à 500 tonnes) cumule les fonctions de collecte, de transformations, de fabrication finale des produits et même d'exportation.
- Au-dessus de 500 tonnes, les entreprises sont organisées en fonction des marchés d'exportation. Certaines entreprises « historiques » ont pignon sur rue mais la maîtrise des circuits de commercialisation est déterminante. Ainsi, le monopole de la grande entreprise AlbDucros est transféré à d'autres très grosses entreprises aptes à se positionner sur le marché mondial.

- **Stratégies de positionnement sur des marchés**

Il est difficile d'évaluer les changements effectifs dans la structuration des parts de marché car les entreprises albanaises génèrent des flux d'exportation et d'importation avec les pays voisins pour garantir délais, quantités ou prix sur lesquels elles se sont engagées.

Ainsi, les entreprises enquêtées témoignent de stratégies de contournement lorsque les difficultés administratives nationales sont trop lourdes. Le choix par exemple d'exporter par la Grèce plutôt que par les ports nationaux est symptomatique des problèmes organisationnels internes que vit un pays en pleine transition économique. Certaines entreprises cherchent également à obtenir des certifications et des packagings en passant par des pays qui se sont engagés dans le respect des normes et des standards internationaux, comme la Turquie.

Par ailleurs, les entreprises cherchent à s'affranchir d'éventuelles ruptures de stock. Afin de répondre aux exigences d'approvisionnement des marchés extérieurs, elles importent des plantes en vrac en provenance de différents pays des Balkans.

- La qualité et la différenciation stratégique

Les entreprises en Albanie développent des stratégies de certification et de modernisation de leur infrastructure (laboratoires, stockage etc..) afin de se maintenir au niveau des normes du marché international. Cependant ces choix sont récents et aucune organisation inter-professionnelle ne facilite la coordination et la mise à niveau en termes de qualité. Certaines entreprises font face à des problèmes de rejets de lots et posée des questions sur le choix des semences pour la mise en culture : les semences hybrides des Pays Bas ont-elles la même qualité que les semences autochtones ?

- Les problèmes de l'accès et du partage de l'information par les acteurs de la filière qu'ils soient privés ou publics constituent un axe de travail central. Le gouvernement dispose de peu d'information, les cueilleurs sont de la main-d'œuvre peu formée et les entreprises travaillent en suivant le principe du secret.

L'animation transversale entre les différents acteurs du secteur et la construction d'informations fiables (observatoire systématique des données économiques, sociales et environnementales de la culture et de la transformation des plantes) sont déterminantes pour que ce secteur puisse organiser ses ressources et les gérer de manière durable sur le long terme.